Quatre-vingt-troisième année. — N° 233. Le Numéro : 12 francs. Mercredi 3 Octobre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décrets du 26 septembre 1951 portant nominations, acceptation de démission et admissions à la retraite de magistrats (p. 10074).

Décret n° 51-1142 du 1er octobre 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-658 du 24 mai 1951, qui modifie certaines dispositions du code de la nationalité française relatives à l'acquisition de la nationalité française par le mariage (p. 10074).

Décret portant substitution et addition de nom (rectificatif) (p. 10075).

Arrêtés portant nominations (administration pénitentiaire) (p. 10075).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décrets du 26 septembre 1951 portant concessions de la médaille militaire (p. 10075).

Décret du 26 septembre 1951 infligeant des peines disciplinaires dans la Légion d'honneur et la médaille militaire (p. 10076).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 51-1143 du 1er octobre 1951 portant règlement d'administration publique pour la détermination des conditions d'accès des agents diplomatiques et consulaires aux emplois de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères (p. 10076).

(1 f.)

Ministère de l'intérieur.

Décret du 1er octobre 1951 portant désignation des commissaires du Gouvernement auprès du conseil de préfecture de la Seine et des conseils de préfecture interdépartementaux pour l'année judiciaire 1951-1952 (p. 10077).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 51-1144 du 1er octobre 1951 relatif à l'admission en situation d'activité sur contrat d'officiers de réserve de l'armée de l'air en application de l'article 37 de la loi de finances du 24 mai 1951 (p. 10077).

Décret du 1er octobre 1951 portant nominations et promotions dans la réserve de l'armée de mer (p. 10077).

Décrets portant promotions et nominations (armée de l'air, active) (rectificatif) (p. 10079).

Arrêté portant homologation de grades au titre de la Résistance intérieure française (p. 10079).

Arrêté portant réintégrations (armée de terre, active) (p. 10080).

Arrêté portant reclassements (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 10080).

Décision portant attribution de l'échelon fonctionnel de solde à un colonel de la gendarmerie nationale (p. 10080).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 7 juin 1951 substituant à l'emprunt des postes, télégraphes et téléphones 4 p. 100 1941 un emprunt dénommé « Emprunt 4 p. 100 1941-1951 amortissable » conformément au titre 1er de la loi n° 47-2405 du 31 décembre 1947 (p. 10081).

Arrêté du 1er octobre 1951 relatif aux produits et services dont les prix sont déterminés taxe à la production comprise (p. 10081).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 51-1145 du 1er octobre 1951 portant relèvement du taux des indemnités forfaitaires pour travaux exceptionnels et sujétions anormales allouées au chef du service intérieur du palais de l'Elysée et des résidences présidentielles et aux agents subalternes de la conservation du palais de l'Elysée (p. 10081).

Décret du 1er octobre 1951 portant classement d'office parmi les monuments historiques (p. 10082).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés du 25 septembre 1951 concernant des régies d'avances (p. 10081).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 14 août 1951 portant délégation de signature (p. 10082).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Conseil de la République. — Avis de l'élection de sénateurs (p. 10082).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 10082).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Situations résumées des opérations du Trésor et de la dette publique de l'Etat et de la caisse autonome d'amortissement (p. 10083).

Sociétés étrangères: Avis de désabonnement à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) (p. 10102).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 10102).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur stagiaire des services civils et financiers du Cameroun (p. 10102).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Quimperlé (Finistère) (p. 10102).

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Marne (p. 10102).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire) (p. 10102).

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Saintes (Charente-Maritime) (p. 10102).

Annonces (p. 10103).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 63 et 64 (session de 1950) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 26 septembre 1951 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 26 septembre 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Suppléant rétribué du juge de paix de Mila, M. Gondran (Marcel-René-Joseph), avocat stagiaire, en remplacement de M. Dupuy, qui a été nommé suppléant rétribué du juge de paix de Saint-Denis-du-Sig.

Suppléant rétribué du juge de paix d'Ammi-Moussa, M. Boutellier (Roger), licencié en droit, en remplacement de M. Vaille, qui a été nommé suppléant rétribué du juge de paix de Relizane.

Suppléant rétribué du juge de paix d'Inkermann, M. Monneraud (René), licencié en droit, en remplacement de M. Place, dont la démission a été acceptée.

Décret du 26 septembre 1951 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 26 septembre 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Le Clec'h, juge de paix de Rennes (canton Nord-Est), Liffré, Saint-Aubin-d'Aubigné et Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine), est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 8 octobre 1951 (loi du 20 septembre 1948).

Décret du 26 septembre 1951 portant acceptation de démission et admission à la retraite de magistrats.

Par décret en date du 26 septembre 1951, pris la proposition du conseil supérieur de la magistrature:

La démission de M. Helbert, suppléant rétribué de juge de paix de la cour d'appel de Rennes, est acceptée.

M. Angeli, juge de paix au tribunal de simple police de Paris (Seine), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 7 novembre 1951 (loi du 20 septembre 1948).

Décret n° 51-1142 du 1er octobre 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-658 du 24 mai 1951 qui modifie certaines dispositions du code de la nationalité française relatives à l'acquisition de la nationalité française par le mariage.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, modifiée par la loi n° 51-658 du 24 mai 1951, modifiant certaines dispositions du code de la nationalité française relatives à l'acquisition de la nationalité par le mariage, notamment l'article 4 de ladite loi aux termes duquel « un règlement d'administration publique déterminera en tant que de besoin les conditions d'application de la présente loi »,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le délai de six mois pendant lequel le Gouvernement peut, conformément à l'article 39 du code de la nationalité française, s'opposer à l'acquisition de la nationalité française par la femme étrangère qui épouse un Français, court, lorsque le mariage est célébré en France, du jour où l'acte de mariage est déposé à la préfecture du département où est situé le lieu de la célébration.

Dans le cas prévu à l'article 47 (alinéa 3) du code civil, le délai court du jour où cet acte est déposé au ministère des affaires étrangères.

Art. 2. — Le dépôt consiste en la remise par les conjoints, aux services ci-dessus désignés, d'une expédition de leur acte de mariage. Il en est délivré un récépissé qui fait foi de la date.

Toutefois, le dépôt peut faire l'objet d'un envoi recommandé avec demande d'avis de réception. Dans ce cas, la date portée sur l'avis de réception est le point de départ du délai prévu à l'article 1er

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDGAR FAURE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret portant substitution et addition de nom.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 août 1951: page 8571, 2e colonne, au lieu de: « Ruziewicz (Chyl-Szulem), né le 3 mai 1902, et son enfant mineur David-Raymond, né le 13 septembre 1903 à Strasbourg », lire: « Ruziewicz (Chyl-Szulem), né le 3 mai 1902, et son enfant mineur David-Raymond, né le 13 septembre 1933 à Strasbourg ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 26 septembre 1951, M. Henriot (Claude), domicilié 65, rue de Rennes, à Paris (6e), est nommé interne en médecine aux prisons de Fresnes, en remplacement de M. Scherer (Georges), démissionnaire.

Par arrêté du 27 septembre 1951, est nommé, par nécessité de service, économe (3e classe) à la direction de la circonscription pénitentiaire de Lille: M. Blayrat (Jean), greffier comptable (3e classe) au centre d'observation de Château-Thierry.

Par arrêté du 27 septembre 1951:

Sont désignés en qualité de médecin:

De la maison centrale et de la maison d'arrêt de Riom: M. le docteur Albrecht (Tonel), en remplacement de M. le docteur Felgeyrolles, décédé.

De la maison d'arrêt de Lons-le-Saunier: M. le docteur Gimel (Louis), en remplacement de M. le docteur Mermet, démissionnaire.

Est désigné en qualité d'aumônier:

De la maison d'arrêt de Rouen: M. le révérend père de Vathaire (Paul), en remplacement de M. le révérend père Guilluy, démissionnaire.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 26 septembre 1951 portant concessions de la médaille militaire.

Par décret en date du 26 septembre 1951 et sur déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les présentes concessions de la médaille militaire sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, qui ont combattu à la Légion étrangère:

MM.

Baggi-Maffioli (Charles-Victor), ancien sergent; 31 ans de services, dont 15 campagnes. A été cité.

Balogh (Jean), ancien caporal-chef; 29 ans de services, dont 14 campagnes.

Bancovich (Anton), ancien sergent; 30 ans de services, dont 14 campagnes.

Barozzi (Joseph-Piétro-Giovanni), ancien sergent; 31 ans de services, dont 15 campagnes.

Behringer (Joseph), ancien sergent; 27 ans de services, dont 12 campagnes.

Carlaire (Victor), ancien légionnaire de 2e classe; 30 ans de services, dont 13 campagnes. A été cité.

Cerruti (Louis), ancien caporal; 30 ans de services, dont 13 campagnes. A été blessé et cité.

Coelho (Manoel), ancien caporal-chef; 29 ans de services, dont 14 campagnes. A été cité.

Cognioul (Nicolas-Alphonse-Joseph), ancien légionnaire de 2e classe; 28 ans de services, dont 12 campagnes.

Czarnynoga (Martin-Joseph), ancien légionnaire de 1re classe; 30 ans de services, dont 15 campagnes. A été cité.

Da Costa (Joseph), ancien légionnaire de 1re classe; 30 ans de services, dont 14 campagnes. A été blessé et cité.

Destraz (René-Victor), ancien légionnaire de 2e classe; 28 ans de services, dont 13 campagnes.

Dri (Girolano), ancien sergent; 31 ans de services, dont 15 campagnes. A été blessé et cité.

Galli (Guiseppe-Maurizio), ancien légionnaire de 1re classe; 29 ans de services, dont 14 campagnes.

Geens (Henri-Joseph), ancien caporal-chef; 29 ans de services, dont 14 campagnes.

Grossimbacher (Frédéric), ancien caporal; 30 ans de services, dont 15 campagnes.

Hasko (André), ancien légionnaire de 1re classe; 30 ans de services, dont 15 campagnes.

Hermann (Franz), ancien caporal; 28 ans de services, dont 13 campagnes.

Juszczak (Joseph), ancien caporal; 29 ans de services, dont 14 campagnes.

Ludtke (Willy), ancien légionnaire de 1re classe; 27 ans de services, dont 12 campagnes.

Maas (Robert), ancien sergent-chef; 30 ans de services, dont 13 campagnes.

Maladobry (Joseph), ancien légionnaire de 1re classe; 30 ans de services, dont 15 campagnes.

Marlin (Otto), ancien caporal; 30 ans de services, dont 13 campagnes.

Marques-Monteiro (Pédro), ancien adjudant; 28 ans de services, dont 11 campagnes.

Matijevic (Antoine), ancien sergent; 28 ans de services, dont 13 campagnes.

Mayr (Auguste), ancien légionnaire de 1re classe; 31 ans de services, dont 15 campagnes.

Mifsud (William), ancien légionnaire de 2e classe; 29 ans de services, dont 14 campagnes.

Miller (Joé), ancien caporal; 30 ans de services, dont 13 campagnes.

Muller (Charles), ancien légionnaire de 1re classe; 27 ans de services, dont 12 campagnes.

Ortombina (Césare-Raimondo), ancien légionnaire de 2e classe; 30 ans de services, dont 13 campagnes.

Pesando (René-François), ancien sergent; 30 ans de services, dont 14 campagnes. A été cité.

Petrescu (Joseph), ancien sergent; 27 ans de services, dont 10 campagnes.

Robutti (Perpeti), ancien légionnaire de 2e classe; 12 ans de services, dont 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rogowski (Antoni), ancien caporal; 30 ans de services, dont 14 campagnes.

Rohner (François-Joseph-Marius), ancien caporal; 30 ans de services, dont 11 campagnes.

Ruckert (Jules-Nicolas), ancien sergent; 30 ans de services, dont 14 campagnes.

Schaefer (Charles-Martin-Frédéric), ancien légionnaire de 1re classe; 30 ans de services, dont 15 campagnes.

Schuster (Karl-Christophe-Kurt), ancien légionnaire de 2e classe; 30 ans de services, dont 14 campagnes.

Sensi (Bruno), ancien adjudant; 31 ans de services, dont 14 campagnes.

Stuchlik (Karel), ancien sergent; 30 ans de services, dont 14 campagnes.

Veroneze (Mario), ancien légionnaire de 1re classe; 30 ans de services, dont 14 campagnes.

Wode (Karl), ancien légionnaire de 2e classe; 31 ans de services, dont 15 campagnes.

Wolfenstadter (Michael), ancien légionnaire de 1re classe; 31 ans de services, dont 14 campagnes.

Zancanaro (Francisco), ancien légionnaire de 2e classe; 31 ans de services, dont 14 campagnes.

Zwona (Jurko), ancien légionnaire de 1re classe; 31 ans de services, dont 15 campagnes.

Décret du 26 septembre 1951 portant concessions de la médaille militaire.

Par décret en date du 26 septembre 1951 et sur déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les présentes concessions de la médaille militaire sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, qui justifient de campagnes de guerre antérieures à 1914:

MM.

Bey (Michel, dit Louis), ancien caporal au 2e régiment de zouaves.

Bonnassieux (Jacques-Pierre-Joseph), ancien sergent au 2e régiment de tirailleurs sénégalais.

Comte (Pierre-Joseph-Auguste), ancien soldat au 96e régiment d'infanterie.

Jardel (Paul-Lucien-François), ancien soldat au 1er régiment d'infanterie de marine.

Jost (Victor-Alphonse), ancien canonnier au 87e régiment d'artillerie lourde.

Parizot (Nicolas-Emile), ancien soldat de 1re classe au 9e régiment d'infanterie coloniale.

Rubert (François-Joseph), ancien canonnier conducteur au 4e régiment d'artillerie coloniale.

Décret du 26 septembre 1951 infligeant des peines disciplinaires dans la Légion d'honneur et la médaille militaire.

Par décret en date du 26 septembre 1951, pris en exécution des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, les peines disciplinaires ci-après ont été prononcées:

Est exclu de la Légion d'honneur et rayé des contrôles de la médaille militaire, à partir de la date du décret, Hoarau (Louis-Emmanuel), chevalier de la Légion d'honneur du 27 janvier 1948, médaillé militaire du 19 décembre 1934, lieutenant d'administration de réserve du service de santé colonial.

Sont rayés des contrôles de la médaille militaire, à partir de la date du décret:

Morel (Edmond-Louis-Désiré), médaillé militaire du 1er janvier 1943, en qualité de sous-lieutenant au régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Pouget (Alfred), médaillé militaire du 25 octobre 1950, en qualité de sergent, troupes coloniales.

Tixier (Robert-Eugène), médaillé militaire du 25 décembre 1943, en qualité de lieutenant au régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Est suspendu pendant dix ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur et de médaillé militaire, Deverne (François), chevalier de la Légion d'honneur du 8 avril 1938, médaillé militaire du 22 mars 1919, en qualité d'ancien soldat du 51e régiment d'infanterie.

Est suspendu pendant dix ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire, Eveno (Jean), médaillé militaire du 1er septembre 1945, en qualité d'adjudant-chef, 69e R. A. M.

Sont suspendus pendant cinq ans, à compter de la date de leur condamnation, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur:

Gaston (Jean), chevalier de la Légion d'honneur du 4 novembre 1948, en qualité de lieutenant d'infanterie.

Gaumé (Georges-Joseph), chevalier de la Légion d'honneur du 28 juillet 1947, en qualité de lieutenant de l'armée blindée.

Wicquart (Roger), chevalier de la Légion d'honneur du 16 octobre 1946.

Sont suspendus pendant cinq ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire:

Dineur (Cyrille-Rémi-André), médaillé militaire du 2 février 1940, en qualité de soldat de l'armée de l'air.

Finot (Arsène), médaillé militaire du 27 décembre 1930, en qualité de caporal, bureau central de recrutement de la Seine

Est suspendu pendant trois ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur, Battut (André-Louis), chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1938, en qualité de lieutenant, bataillon de l'air n° 104.

Est suspendu pendant dix-huit mois, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur, Piguet (Jean), chevalier de la Légion d'honneur du 14 octobre 1919, en qualité de lieutenant de réserve au 165e régiment d'infanterie.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 51-1143 du 1er octobre 1951 portant règlement d'administration publique pour la détermination des conditions d'accès des agents diplomatiques et consulaires aux emplois de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des affaires étrangères, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 51-832 du 25 juin 1951 relatif à des transformations d'emplois au ministère des affaires étrangères;

Vu le décret n° 51-1105 du 19 septembre 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du personnel diplomatique et consulaire;

Vu le décret n° 49-720 du 28 mai 1949 portant règlement d'administration publique relatif au statut des administrateurs civils;

Vu le décret n° 50-332 du 20 février 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut commun des secrétaires d'administration;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les emplois énumérés à l'article 3 du décret n° 51-832 du 25 juin 1951 sont, compte tenu des dispositions de l'article 3 du présent décret, réservés aux agents diplomatiques et consulaires. Ceux-ci sont affectés aux emplois d'administrateur civil et de secrétaire d'administration à indice équivalent.

Art. 2. — Sur le nombre d'administrateurs civils fixé à l'article 3 du décret n° 51-832 du 25 juin 1951, six d'entre eux pourront être chargés des fonctions de chef de service et neuf des fonctions de sous-directeur.

Art. 3. — Par exception aux dispositions des articles 1er et 2:

1° Deux emplois de chef de service peuvent être attribués, le premier (chef du service de l'enseignement à la direction générale des relations culturelles) à un professeur agrégé, détaché du ministère de l'éducation nationale et justifiant d'au moins quinze ans de services; le second (chef du service des archives) à un conservateur ou conservateur adjoint comptant au moins vingt ans de services dans le cadre des archivistes paléographes du ministère des affaires étrangères;

2° Un emploi de sous-directeur, quatre emplois d'administrateur civil et quinze emplois de secrétaire d'administration peuvent être attribués à des administrateurs civils et secrétaires d'administration détachés d'autres ministères.

Les intéressés peuvent, à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la date à laquelle leur detachement aura été prononcé, être intégrés en qualité d'administrateur civil ou de secrétaire d'administration dans les cadres du ministère des affaires étrangères.

Les dispositions du chapitre IV du titre IV du décret n° 51-1105 du 19 septembre 1951 sont applicables aux fonctionnaires occupant les emplois énumérés au présent article.

Art. 4. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret.

Art. 5. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des affaires étrangères, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

FÉLIX GAILLARD.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 1er octobre 1951 portant désignation des commissaires du Gouvernement auprès du conseil de préfecture de la Seine et des conseils de préfecture interdépartementaux pour l'année judiciaire 1951-1952.

Par décret en date du 1er octobre 1951, sont désignés pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine, au cours de l'année judiciaire 1951-1952:

MM. Pascal (Edouard), Griffon (Germain), Peberay (René), Terrou (Fernand), Duraffour (Paul), Auge (Robert).

Sont désignés pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès des conseils de préfecture interdépartementaux au cours de l'année judiciaire 1951-1952:

Au conseil de préfecture de Besançon: M. Rietsch (Jacques).
Au conseil de préfecture de Bordeaux: M. Le Goux (Roger).
Au conseil de préfecture de Caen: M. Gabolde (Christian).
Au conseil de préfecture de Châlons-sur-Marne: M. Houille (André).
Au conseil de préfecture de Clermont-Ferrand: M. Altabert (Victor).
Au conseil de préfecture de Dijon: M. Petit (Gaston).
Au conseil de préfecture de Grenoble: M. Bosviel (Henri).
Au conseil de préfecture de Lille: M. Delevalle (Daniel).
Au conseil de préfecture de Limoges: M. Desalbres (Georges).
Au conseil de préfecture de Lyon: M. Voyle (Jean).
Au conseil de préfecture de Marseille: M. Heurte (André).
Au conseil de préfecture de Montpellier: M. Weill (Gilbert).
Au conseil de préfecture de Nancy: M. Thirion (Maurice).
Au conseil de préfecture de Nantes: M. Dubreuil (Jacques).
Au conseil de préfecture de Nice: M. Lairis (Jules).
Au conseil de préfecture de Pau: M. Labadens (Jean).
Au conseil de préfecture de Poitiers: M. Berton (Marcel).
Au conseil de préfecture de Rennes: M. Rochefort (Louis).
Au conseil de préfecture de Rouen: M. de La Fayolle de Mars.
Au conseil de préfecture de Toulouse: M. Gloumeau (Roger).
Au conseil de préfecture de Versailles: M. Chatonet (Guy).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 51-1144 du 1er octobre 1951 relatif à l'admission en situation d'activité sur contrat d'officiers de réserve de l'armée de l'air en application de l'article 37 de la loi de finances du 24 mai 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à l'air,

Vu l'article 37 de la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951;

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — Les officiers de réserve des différents corps d'officiers de l'armée de l'air, des grades de sous-lieutenant à commandant inclus, à l'exclusion, toutefois, des officiers qui, provenant de l'armée active, ont bénéficié de la législation militaire sur les pensions militaires en rémunération des services, peuvent, sur leur demande agréée par le secrétaire d'Etat à l'air, être admis à servir en situation d'activité sur contrat, au titre de l'article 37 de la loi du 24 mai 1951, pour des périodes renouvelables d'une durée de six mois, un an ou deux ans.

La durée du contrat peut être portée à trois ans:

A compter de leur entrée en école pour les officiers admis dans une école de formation ou de perfectionnement dans une des spécialités du corps ou cadre auquel ils appartiennent;

A compter de la date de leur désignation, pour les officiers affectés au service outre-mer ou à un théâtre d'opérations extérieur.

Dans tous les cas, le temps passé en situation d'activité, sur demande, au titre de l'article 37 de la loi du 24 mai 1951, ne peut dépasser huit années au total, ni permettre aux intéressés de servir au delà de la limite d'âge fixée, dans le corps ou cadre auquel ils appartiennent, pour les officiers de l'armée active de grade correspondant.

Dans les huit années prévues à l'alinéa précédent, est compté le temps de service accompli en situation d'activité comme officiers de réserve au titre de l'article 42 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des réserves de l'armée de terre, de l'article 32 de la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, de l'article 61 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, de l'article 142 de la loi de finances du 31 décembre 1936, ou comme aspirant de réserve au titre de l'article 8 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946.

Art. 2. — Pour être autorisés à servir en situation d'activité, les officiers de réserve intéressés doivent se trouver, à la date de leur admission, à plus de deux ans de la limite d'âge fixée, dans le corps ou cadre auquel ils appartiennent, pour les officiers de l'armée active de grade correspondant.

Art. 3. — L'avancement des officiers de réserve servant en situation d'activité a lieu dans les conditions fixées par les articles 39 et suivants de la loi du 1er août 1936.

Art. 4. — Par mesure de discipline ou en cas d'inaptitude de l'intéressé à remplir son emploi, le secrétaire d'Etat à l'air peut, à tout moment, après avis d'un conseil d'enquête, mettre fin à la situation d'activité.

Art. 5. — Les conditions légales d'accession dans les cadres actifs des officiers de réserve servant ou ayant servi dans les conditions qui précèdent sont les mêmes que celles imposées à tous autres officiers de réserve par l'article 14 de la loi du 9 avril 1935.

Art. 6. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à l'air, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Décret du 1er octobre 1951 portant nominations et promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 1er octobre 1951:

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

A. — **Corps des ingénieurs du génie maritime.**

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe de réserve du génie maritime.

M. Moiselet (G.-A.-A.), port matriculaire: Cherbourg, 30 avril 1951.

B. — **Corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions navales.**

Au grade d'ingénieur en chef de réserve des directions de travaux.

M. Miossec (Y.-A.), port matriculaire: Brest, 28 mars 1951.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de réserve.

MM. Mesnage (C.-M.-R.), port matriculaire: Cherbourg, 12 février 1951.
Royer (G.-E.), port matriculaire: Brest, 9 avril 1951.
Galtier (L.-M.), port matriculaire: Toulon, 18 avril 1951.
Floch (Y.-M.), port matriculaire: Brest, 10 mai 1951.
Kervella (A. E.), port matriculaire: Toulon, 31 mai 1951.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve.

MM. Liotard (V.-H.-E.), port matriculaire: Toulon, 10 janvier 1951.
Lastreto (M.-J.), port matriculaire: Toulon, 22 janvier 1951.
Dufond (H.), port matriculaire: Brest, 27 janvier 1951.
Pace (S.-T.), port matriculaire: Brest, 5 mars 1951.
Sourisse (A.-J.), port matriculaire: Toulon, 19 mars 1951.
Le Baut (H.-F.-M.), port matriculaire: Brest, 2 juin 1951.

C. — **Corps des ingénieurs des directions de travaux de l'artillerie navale.**

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de réserve.

MM. Le Roux (G.), port matriculaire: Brest, 31 mai 1951.
Hamelin (E.), port matriculaire: Cherbourg, 11 juin 1951.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve.

M. Lazerat (R.), port matriculaire: Cherbourg, 18 mars 1951.

D. — **Corps des officiers d'administration des directions de travaux.**

Au grade d'officier d'administration principal de réserve.

MM. Pignol (T.-L.), port matriculaire: Toulon, 7 janvier 1951.
Le Borgne (P.-M.), port matriculaire: Brest, 1er janvier 1951.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

A. — **Corps des ingénieurs du génie maritime.**

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de réserve du génie maritime.

Les ingénieurs en chef de 2e classe de réserve:

MM. Smagghe (G.-E.-C.), port matriculaire: Toulon.
Salmon-Legagneur (M.-F.-P.-M.), port matriculaire: Brest.

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe de réserve du génie maritime.

Les ingénieurs principaux de réserve:

MM. Caldagues (J.), port matriculaire: Brest.
Babu (P.), port matriculaire: Toulon.

Au grade d'ingénieur principal de réserve du génie maritime.

Les ingénieurs de 1re classe de réserve:

MM. de Haas (J.-E.), port matriculaire: Brest.
Lessault (S.-F.-L.-U.), port matriculaire: Cherbourg.
Regnault de Maulmin (M.-J.-J.), port matriculaire: Toulon.
Rahoult (A.-A.-E.), port matriculaire: Toulon.
Abbat (P.-A.-V.), port matriculaire: Cherbourg.
Lingot (G.-M.), port matriculaire: Toulon.
Fade (A.-L.-E.), port matriculaire: Brest.
Puech (R.-P.-F.), port matriculaire: Brest.
Avril (L.-A.-V.), port matriculaire: Brest.
Bailleul (M.-A.), port matriculaire: Toulon.
Baumgartner (R.-P.), port matriculaire: Toulon.
Ricard (J.-M.-A.), port matriculaire: Brest.
Haurie (V.-A.-R.), port matriculaire: Brest.
Decorse (L.-S.-J.), port matriculaire: Toulon.

Au grade d'ingénieur de 1re classe de réserve du génie maritime.

Les ingénieurs de 2e classe de réserve:

MM. Boyer-Vidal (E.-H.), port matriculaire: Cherbourg.
Martin (C.-J.), port matriculaire: Cherbourg.
de Gérault de Langalerie (C.-H.-M.-J.), port matriculaire: Cherbourg.
Birot (J.-V.-J.), port matriculaire: Cherbourg.
Lafont (A.-E.), port matriculaire: Cherbourg.
Ricard (J.-P.), port matriculaire: Brest.
Berthe de Berthe (J.-M.-A.), port matriculaire: Cherbourg.
Rouchet (M.-R.), port matriculaire: Brest.
Vielle (J.-P.), port matriculaire: Toulon.
Caldairou (J.-P.-H.), port matriculaire: Toulon.
Marcou (H.-E.-J.), port matriculaire: Toulon.
Ferry (E.-E.-B.), port matriculaire: Cherbourg.
Doucet (J.-M.-V.), port matriculaire: Cherbourg.
Richard (E.-H.-M.), port matriculaire: Cherbourg.
Bouakouir (M.-S.), port matriculaire: Toulon.
Masson (R.), port matriculaire: Toulon.
Pouppeville (L.-L.-L.-C.), port matriculaire: Oran.

Au grade d'ingénieur de 2e classe de réserve du génie maritime.

(Pour prendre rang des dates ci-après.)

Les ingénieurs de 3e classe de réserve:

MM. Berline (C.-G.), port matriculaire: Cherbourg, 1er septembre 1946.
Gaide (M.-P.-A.), port matriculaire: Toulon, 22 mai 1949.
Beghin (M.-C.-M.), port matriculaire: Brest, 1er juillet 1949.
Gazal (J.), port matriculaire: Toulon, 1er juillet 1949.
Champendal (R.-D.-G.), port matriculaire: Cherbourg, 1er juillet 1949.
Gruber (C.-P.-J.), port matriculaire: Cherbourg, 1er juillet 1949.
Richard (J.-J.), port matriculaire: Cherbourg, 15 août 1949.
Viard (J.-L.), port matriculaire: Toulon, 22 août 1949.
Rochet (M.-G.), port matriculaire: Toulon, 1er septembre 1949.
Arquier (R.-E.), port matriculaire: Toulon, 15 octobre 1949.
Le Cam (R.), port matriculaire: Brest, 15 octobre 1949.
MM. Smol (E.-R.-G.), port matriculaire: Toulon, 1er mars 1951.
Thelinge (J.-J.-E.), port matriculaire: Cherbourg, 1er mars 1951.
Le Fol (J.-G.-A.), port marticulaire: Cherbourg, 1er mars 1951.
Rouilleault (D.-L.-M.), port matriculaire: Toulon, 1er mars 1951.
Godillon (A.-F.-M.), port matriculaire: Cherbourg, 28 mai 1951.
Crozet (J.-J.), port matriculaire: Toulon, 28 mai 1951.
Guicheney (F.), port matriculaire: Brest, 28 mai 1951.
Guitart (P.-J.-A.), port matriculaire: Toulon, 28 mai 1951.
Auduze-Acher (G.-H.-M.-L.), port matriculaire: Toulon, 28 mai 1951.
Daval (J.), port matriculaire: Toulon, 28 mai 1951.
Nicol (J.), port matriculaire: Toulon, 1er juin 1951.
Tauziac (J.-J.-A.), port matriculaire: Toulon, 1er juin 1951.

Au grade d'ingénieur de 3e classe de réserve du génie maritime.

(Pour prendre rang des dates ci-après.)

Les aspirants de réserve:

MM. Litchinko (V.-M.), port matriculaire: Cherbourg, 12 mai 1949.
Estocq (M.), port matriculaire: Toulon, 18 octobre 1951.
Jégou (J.), port matriculaire: Toulon, 18 octobre 1951.
Méresse (D.), port matriculaire: Toulon, 18 octobre 1951.
Renard (A.), port matriculaire: Toulon, 18 octobre 1951.
Christophe (J.-P.), port matriculaire: Toulon, 18 octobre 1951.

B. — **Corps des ingénieurs de l'artillerie navale.**

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe de réserve de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur principal de réserve Pasquet (H.-M.-E.), port matriculaire: Cherbourg.

Au grade d'ingénieur principal de réserve de l'artillerie navale.

Les ingénieurs de 1re classe de réserve:

MM. Routy de Charodon (L.-M.-G.), port matriculaire: Brest.
Geoffray (H.-A.), port matriculaire: Toulon.
Bourayne (C.-J.-H.), port matriculaire: Toulon.
Bernoux (J.-M.), port matriculaire: Toulon.

Au grade d'ingénieur de 1re classe de réserve de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur de 2e classe de réserve Pillain (E.-M.-E.), port matriculaire: Cherbourg.

C. — **Corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions navales.**

Au grade d'ingénieur en chef de réserve des directions de travaux.

(Pour prendre rang des dates ci-après.)

Les ingénieurs des directions de travaux principaux de réserve:

MM. de Saint-Rapt (L.), port matriculaire: Brest, 20 mai 1951.
Kerbastard (J.-M.), port matriculaire: Toulon, 20 mai 1951.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de réserve.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe de réserve:

MM. Le Garrec (P.-M.-J.), port matriculaire: Brest, 1er octobre 1951.
Lastrelo (M.-J.), port matriculaire: Toulon, 1er octobre 1951.
Bonjean (H.-M.), port matriculaire: Toulon, 1er octobre 1951.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe de réserve Delaunay (E.-L.-E.), port matriculaire: Cherbourg, 1er octobre 1951.

D. — **Corps des ingénieurs des directions de travaux de l'artillerie navale.**

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe de réserve Harlit (J.-R.), port matriculaire: Brest.

E. — **Corps des officiers d'administration des directions de travaux.**

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

Au grade d'officier en chef d'administration de réserve des directions de travaux.

M. l'officier d'administration principal de réserve Treguer (A.), port matriculaire: Brest.

Au grade d'officier d'administration principal de réserve des directions de travaux.

M. l'officier d'administration de 1re classe de réserve Bernot (G.), port matriculaire: Toulon.

Décrets portant promotions et nominations (armée de l'air, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 octobre 1951, au sommaire, 4re page, 2e colonne, au lieu de: « Décrets du 27 septembre 1951 portant promotions et nominations (armée de terre, active) », lire: « Décrets du 27 septembre 1951 portant promotions et nominations (armée de l'air, active) ».

Homologation de grades au titre de la Résistance intérieure française.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la résistance intérieure française;

Vu l'I. M. n° 437-CAB/CIV/CC du 17 octobre 1947 fixant les conditions de reconnaissance des mouvements de la résistance clandestine et de l'homologation de leurs membres;

Vu l'I. M. n° 449-CAB/CIV/CC du 21 octobre 1947 fixant les conditions d'application du décret du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la résistance intérieure française.

Vu la C. M. n° 235 CAB-FA/FFCI du 5 février 1948 fixant les modalités du règlement des droits des membres de la résistance intérieure française;

Vu la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la résistance;

Vu l'I. M. n° 1.230 CAB-FA/FFCI du 28 mai 1948 et ses modificatifs n° 93.518 PM/6 du 16 juin 1949 et n° 132.122 PM/6 du 4 août 1951 relatifs aux dossiers de demande de pension des membres des ex-forces françaises combattantes de l'intérieur et de la résistance intérieure française, militaires de carrière ou non, et de leurs ayants cause;

Vu l'arrêté du 13 août 1951, portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués, à titre posthume, les personnels de la résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 16 août 1943.)

Vergnaud (Joseph), né le 12 mars 1904.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1943.)

Huchet (Joseph), né le 4 juillet 1905.

(Pour prendre rang du 12 septembre 1943.)

Vanheeghe (Robert), né le 4 septembre 1901.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Radisson (Roger), né le 21 mai 1911.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1942.)

Jamain (René), né le 26 décembre 1915.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1943.)

Chambon (Félix), né le 30 décembre 1889.

(Pour prendre rang du 23 février 1944.)

Schwarzfeld (Jean), né le 14 août 1914.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Hardy (Roland), né le 8 mai 1911.
Labia (Yves), né le 22 avril 1902.
Raby (Jean), né le 4 janvier 1923.
Tirant de Bury (Joseph), né le 6 juillet 1892.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1942.)

Theil (Léon), né le 9 avril 1887.

(Pour prendre rang du 15 janvier 1944.)

Boijentin (Maurice), né le 18 octobre 1891.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Delpech (René), né le 30 mars 1914.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Poulin (Marcel), né le 25 décembre 1899.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Guillaumeau (Raymond), né le 31 juillet 1922.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 8 décembre 1940.)

Montandon (Marcel), né le 31 août 1875.

(Pour prendre rang du 5 juin 1941.)

Wyrzykiewicz (Stanislaw), né le 6 octobre 1892.

(Pour prendre rang du 2 juillet 1941.)

Le Fèvre (Marcel), né le 3 janvier 1895.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1941.)

Dauvizis (Gaston), né le 7 août 1920.

(Pour prendre rang du 12 novembre 1941.)

Laugenie (Paul), né le 8 février 1900.

(Pour prendre rang du 11 septembre 1942.)

Leclère (René), né le 21 février 1908.

(Pour prendre rang du 15 juin 1943.)

Fourgeaud (Raymond), né le 23 juin 1922.
Taillepied (Emile), né le 19 mai 1903.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1943.)

Arnaud (Léon), né le 28 février 1885.
Ménager (Marius), né le 24 juillet 1905.

(Pour prendre rang du 26 septembre 1943.)

Krempp (Marie), née le 29 juin 1895

(Pour prendre rang du 23 décembre 1943.)

Jolly (Onésime), né le 7 février 1903.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1943.)

Festou (Léon), né le 3 février 1926.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bousquet (Germaine), née le 18 décembre 1894.
Georgel (Fernand), né le 8 février 1899.
Reisenbursch (Henri), né le 12 octobre 1907.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 21 novembre 1940.)

Platiau (Jean), né le 4 mars 1921.

(Pour prendre rang du 18 septembre 1941.)

Truffert (Léon), né le 20 mai 1901.

(Pour prendre rang du 19 janvier 1943.)

Gauvin (Germaine), née le 4 décembre 1908.

(Pour prendre rang du 28 juin 1943.)

Vernet (Gabriel), né le 20 août 1900.

(Pour prendre rang du 20 décembre 1943.)

Hilt (Louis), né le 20 septembre 1897.

(Pour prendre rang du 20 janvier 1944.)

Aubry (Fernand), né le 14 octobre 1921.
Aubry (René), né le 4 novembre 1923.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1944.)

Guntzburger (Hélène), née le 19 août 1903.

(Pour prendre rang du 8 février 1944.)

Eyermann (Charles), né le 28 novembre 1908.
Herga (Louis), né le 22 septembre 1908
Klingler (Jules), né le 14 septembre 1895.

(Pour prendre rang du 12 avril 1944.)

Jeannin (Marcel), né le 27 février 1915.

(Pour prendre rang du 20 avril 1944.)

Kaiser (Pierre), né le 24 octobre 1885.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Destrigneville (Gaston), né le 20 avril 1896.
Geis (Antoine), né le 7 juillet 1893.
Idoux (François), né le 22 janvier 1901.
Martel (Auguste), né le 5 mai 1902.
Menet (Marie), née le 10 juillet 1910.
Schwaller (François), né le 4 octobre 1900.

Art. 2. — Sont homologués les personnels de la Résistance intérieure française ci-après, disparus:

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 19 mars 1944.)

Roche (Henri), né le 2 avril 1903.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 23 décembre 1942.)

Migdal (Joseph), né le 28 novembre 1890.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Herlich (André), né le 3 décembre 1921.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 21 juin 1941.)

Thirouard (Marius), né le 23 août 1905

(Pour prendre rang du 13 avril 1942.)

Jespard (Paul), né le 25 janvier 1899

Art. 3. — Sont homologués avec la « Qualité R. I. F. »:

(Pour prendre rang du 9 avril 1941.)

Blondiaux (Georges), né le 25 juillet 1881.

(Pour prendre rang du 30 mai 1944.)

Bollenbach (Jules), né le 6 mai 1914.

Art. 4. — Sont homologués à titre fictif les personnels de la Résistance intérieure française, ci-après justiciables de la législation des pensions, en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 30 mai 1944.)

Philippe (Paul), né le 21 février 1914.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 27 août 1942.)

Blot (Guy), né le 31 décembre 1903.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1942.)

Gimenez (Dominique), né le 31 juillet 1894.

(Pour prendre rang du 26 janvier 1944.)

Macone (Damien), né le 20 juillet 1924

(Pour prendre rang du 29 janvier 1944.)

Jufft (Michel), né le 24 octobre 1889.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juillet 1942.)

Szybura (Boleslaw), né le 25 octobre 1923.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1940.)

Stiquel (Marcel), né le 19 avril 1913.

(Pour prendre rang du 7 mai 1941.)

Leprini (Italo), né le 5 juillet 1895.

(Pour prendre rang du 17 octobre 1941.)

Vannier (Lucien), né le 6 juin 1891.

(Pour prendre rang du 22 novembre 1942.)

De Danne (Ghislaine), née le 13 avril 1896.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Pletan (François), né le 5 mai 1898.

Sattonet (André), né le 21 novembre 1910.

(Pour prendre rang du 21 août 1944.)

Hecker (Eugène), né le 26 décembre 1911.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 25 juin 1941.)

Fogliena (Mario), né le 27 septembre 1900.

(Pour prendre rang du 17 septembre 1941.)

Nagliouck (Daniel), né le 18 octobre 1897.

(Pour prendre rang du 21 mai 1942.)

Thomas (Albert), né le 27 juillet 1918.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1942.)

Legros (Gabrielle), née le 20 février 1901.

(Pour prendre rang du 26 septembre 1942.)

Nicolas (Frédéric), né le 4 mars 1897.

(Pour prendre rang du 14 janvier 1943.)

Gendera (Paul), né le 9 juin 1912.

(Pour prendre rang du 29 mars 1943.)

Vaujour (Pierre), né le 11 mai 1912.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1943.)

Burbail (André), né le 8 février 1918.

(Pour prendre rang du 13 mars 1944.)

Bournaud (Yves), né le 16 janvier 1927.

(Pour prendre rang du 17 mai 1944.)

Melscoët (Roger), né le 6 octobre 1927.

(Pour prendre rang du 30 mai 1944.)

Boucault (Gustave), né le 9 décembre 1911.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Cirer (Emilie), née le 10 mars 1903.

Dans la « Qualité R. I. F. ».

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ogier (Henri), né le 19 avril 1912.

Art. 5. — Les homologations prononcées au titre de l'article 2 acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume, dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 septembre 1951.

Pour le secrétaire d'Etat à la guerre et par délégation:
Le chef de cabinet,
LUCIEN CARCASSES.

Armée de terre, active.

Par arrêté du 24 septembre 1951:

Les officiers dont les noms suivent, placés « hors cadres, en mission », à la disposition du ministère des affaires étrangères (résidence générale de France en Tunisie), sont réintégrés dans les cadres, à compter des dates ci-après:

M. le capitaine des affaires militaires musulmanes Jauffret (Gustave-Louis). — 1er juin 1951.

M. le capitaine de l'arme blindée et cavalerie de Saint-Julien (James-Gabriel-Yvon). — 1er mai 1951.

M. le lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe Martin (Robert), placé « hors cadres, en mission », au titre du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), est réintégré dans les cadres, à compter du 1er juillet 1951.

Personnels civils extérieurs de la guerre (intendance).

Par arrêté du 7 septembre 1951, le classement dans le cadre complémentaire de service des auxiliaires ci-après titularisés par arrêté du 28 avril 1951, est modifié comme suit:

M. Gayraud (Gabriel), agent de service de 4e classe (5e région)

M. Missouni Ahmed, agent de service de 4e classe (10e région).

Attribution de l'échelon fonctionnel de solde à un colonel de la gendarmerie nationale.

Par décision en date du 24 septembre 1951, M. le colonel de gendarmerie Serignan (Pierre-Charles), est admis, pour la période du 1er mai au 22 juin 1949, au bénéfice de l'échelon fonctionnel de solde (630), conformément aux dispositions du décret du 31 mars 1950 (*Journal officiel* du 3 avril 1950, p. 3664).

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Substitution à l'emprunt des postes, télégraphes et téléphones 4 p. 100 1941 d'un emprunt dénommé « Emprunt 4 p. 100 1941-1951 amortissable » conformément au titre Ier de la loi n° 47-2405 du 31 décembre 1947.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 47-2405 du 31 décembre 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Il est substitué, à compter du 16 novembre 1951, à l'emprunt des postes, télégraphes et téléphones 4 p. 100 1941, amortissable, provenant de la conversion des emprunts 5 p. 100 1928, 5 p. 100 1934-1935, 5 p. 100 1936 et 6 p. 100 1938, un emprunt dénommé « Emprunt 4 p. 100 1941-1951 amortissable « assorti des mêmes privilèges et immunités que l'emprunt 4 p. 100 1941, sous réserve des modifications suivantes:

1° Les titres comporteront une échéance annuelle fixée au 16 mai et correspondant aux intérêts dus pour la période comprise entre le 16 novembre de l'année précédente et le 15 novembre de l'année de l'échéance, la première échéance étant celle du 16 mai 1952;

2° Les tirages auxquels pourra donner lieu l'amortissement des nouvelles obligations seront effectués dans les deux mois précédant l'échéance annuelle.

Art. 2. — Les obligations du fonds postes, télégraphes et téléphones 4 p. 100 1941 et, éventuellement, celles des fonds 5 p. 100 1928, 5 p. 100 1934-1935, 5 p. 100 1936 et 6 p. 100 1938, seront échangées et regroupées en obligations d'une valeur nominale de 2.000, 5.000 10.000 et 100.000 F.

Lorsque le montant des titres à regrouper déposés par un même porteur le rendra nécessaire, il sera délivré, à titre d'appoint seulement, des coupures de 1.000 F.

Les titres de 500 F qui ne pourront être regroupés dans les conditions prévues aux premier et deuxième alinéas du présent article, seront remboursés au pair, à partir du 16 novembre 1951.

Art. 3. — Les obligations du nouvel emprunt seront affectées d'un numéro de série, chaque série représentant un capital nominal de 20 millions.

Art. 4. — Le directeur du Trésor, le directeur de la comptabilité publique et le directeur de la dette publique sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALECOT.

Produits et services dont les prix sont déterminés taxe à la production comprise.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Après avis du comité nationale des prix,

Arrête:

Article unique. — Les prix des produits et services qui, aux termes de la réglementation en vigueur, sont déterminés taxe à la production comprise, peuvent, dans la mesure où ils y sont assujettis, être majorés à compter de la date de publication du présent arrêté, de l'incidence de la cotisation additionnelle aux tarifs de la taxe à la production prévue par l'article 2 de la loi n° 51-1140 du 28 septembre 1951 instituant un compte spécial du Trésor.

Fait à Paris, le 1er octobre 1951.

ÉMILE HUGUES.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Régie d'avances.

Par arrêté en date du 25 septembre 1951, il est institué une régie d'avances pour le payement des salaires du personnel ouvrier et accessoires de salaires, des frais de déplacements et avances sur ces frais, auprès de chacune des circonscriptions suivantes du service de l'infrastructure aéronautique de l'Algérie; le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties à chacun des régisseurs étant fixé aux chiffres ci-dessous:

Arrondissement de Batna: 1 million de francs.
Arrondissement de Sétif: 2 millions de francs.
Arrondissement d'Oran (subdivision de Mascara-Ouest): 1 million de francs.
Arrondissement de Colomb-Béchar: 450.000 F.
Territoires du Sud-Algérien: 15 millions de francs.

L'emploi de ces avances sera justifié dans les conditions prescrites par les règlements sur la comptabilité publique et dans un délai maximum de quarante-cinq jours, à l'exception des avances consenties au régisseur des territoires du Sud-Algérien dont il pourra être justifié dans un délai de trois mois.

Les régisseurs sont assujettis à la constitution d'un cautionnement égal au dixième du montant maximum des avances qui peuvent être consenties. Ils perçoivent une indemnité de caisse dont le montant est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 26 novembre 1946.

Par arrêté en date du 25 septembre 1951, le premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 1945 portant création d'une régie d'avances au service technique des bases aériennes, déjà modifié par les arrêtés du 7 décembre 1946 et du 3 mars 1948, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 750.000 F.

L'article 3 est modifié ainsi qu'il suit: le régisseur est assujetti à la constitution d'un cautionnement de 75.000 F. Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 2.400 F.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 51-1145 du 1er octobre 1951 portant relèvement du taux des indemnités forfaitaires pour travaux exceptionnels et sujétions anormales allouées au chef du service intérieur du palais de l'Elysée et des résidences présidentielles et aux subalternes de la conservation du palais de l'Elysée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil;

Vu le décret n° 50-293 du 10 mars 1950 alouant une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et sujétions anormales au chef du service intérieur du palais de l'Elysée et des résidences présidentielles et aux agents subalternes de la conservation du palais de l'Elysée;

Vu la loi n° 51-630 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret n° 50-293 du 10 mars 1950 sont abrogées.

Art. 2. — Il est alloué au chef du service intérieur du palais de l'Elysée et des résidences présidentielles et aux agents subalternes de la conservation du palais de l'Elysée des indemnités forfaitaires annuelles pour travaux exceptionnels et sujétions anormales fixées aux taux suivants:

Chef du service intérieur du palais de l'Elysée et des résidences présidentielles	31.500 F.
Douze agents subalternes	27.000
Douge agents subalternes	18.000

Ces indemnités sont exclusives de toute rémunération pour travaux supplémentaires.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 1er octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le vice-président du conseil ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la Présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

Décret du 1er octobre 1951 portant classement d'office parmi les monument historiques.

Par décret du 1er octobre 1951, les deux dolmens sis dans la parcelle n° 160 section A dite de Luzuen, première feuille du plan cadastral de la commune de Nizon (Finistère), sont classés parmi les monuments historiques.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Délégation de signature.

Par arrêté du 14 août 1951 du ministre de l'agriculture:

1° Délégation permanente est donnée à M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des eaux et forêts, à l'effet de signer au nom du ministre de l'agriculture, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnances, tous ordres de recettes ainsi que tous états exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898, concernant le fonds forestier national;

2° Délégation permanente est donnée à M. Juvanon du Vachat, conservateur des eaux et forêts, à l'effet de signer au nom du ministre de l'agriculture, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Merveilleux du Vignaux, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnances et toutes pièces justificatives de dépenses, ainsi que tous ordres de recettes, concernant le fonds forestier national.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Election de sénateurs.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département du Loiret, en date du 30 septembre 1951, que M. Lucien Perdereau a été élu, à cette date, sénateur du Loiret, en remplacement de M. de Félice, démissionnaire.

M. Lucien Perdereau est appelé à faire partie du 1er bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département de l'Orne, en date du 30 septembre 1951, que M. Gaston Meillon a été élu, à cette date, sénateur de l'Orne, en remplacement de M. Couinaud, démissionnaire.

M. Gaston Meillon est appelé à faire partie du 5e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département du Haut-Rhin, en date du 30 septembre 1951, que M. Lucien Gander a été élu, à cette date, sénateur du Haut-Rhin, en remplacement de M. Bourgeois, démissionnaire.

M. Lucien Gander est appelé à faire partie du 6e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département de Saône-et-Loire, en date du 30 septembre 1951, que M. Jules Pinsard a été élu, à cette date, sénateur de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Renaud, démissionnaire.

M. Jules Pinsard est appelé à faire partie du 1er bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département des Basses-Pyrénées, en date du 30 septembre 1951, que M. Jean-Louis Tinaud a été élu, à cette date, sénateur des Basses-Pyrénées, en remplacement de M. Cassagne, démissionnaire.

M. Jean-Louis Tinaud est appelé à faire partie du 4e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 24 septembre au 1er octobre 1951 :

1° Notes et études documentaires.

N° 1531. — Chronologie internationale du 1er au 15 septembre 1951 ..... **60 F.**

N° 1532. — Chronologie et documents concernant l'affaire du pétrole iranien..... **130 F.**

N° 1534. — Le plan quinquennal roumain (1951-1955)..... **60 F.**

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: **six mois,** 2.800 F; un an, 5.500 F.

2° Chroniques étrangères.

N° 81. — Allemagne..... **45 F.**

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: **six mois,** 200 F; un an, 380 F.

3° Articles et documents.

N° 2242. — Scandinavie (*La navigation dans la Baltique. — Le Danemark et l'O. N. U.*)..... **20 F.**

N° 2243. — U. R. S. S. (*L'évolution intérieure de l'Union soviétique*) ..... **20 F.**

N° 2244. — Europe (*Le programme de réarmement. — La politique du logement en Hollande*)..... **20 F.**

N° 2245. — U. R. S. S. (*La moisson en Ukraine. — L'institut d'orientalisme d'Uzbekistan*)..... **20 F.**

N° 2246. — Orient-Occident (*Les Etats arabes et la neutralité. — La Grande-Bretagne et l'Arabie saoudite*).... **35 F.**

Abonnement aux « Articles et documents »; **six mois,** 1.600 F; un an, 3.000 F.

4° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 195 du 25 septembre 1951 présente notamment: **Le rapport du** Fonds monétaire international. — La situation économique de l'Irak.

Le numéro..... **30 F.**

Abonnement aux « Problèmes économiques »: **six mois, 750 F;** un an, 1.500 F.

5° Chroniques d'outre-mer.

N° 8 d'août-septembre présente notamment: **La politique coloniale britannique est-elle à un tournant. — Le problème alimentaire et nutritionnel en Afrique occidentale française.**

Le numéro..... **90F.**

Abonnement aux « Chroniques d'outre-mer »: **six mois,** 520 F; un an, 1.000 F.

6° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 178 du 29 septembre présente notamment, en variétés statistiques: **Les courbes des prix de gros en France, des prix de détail à Paris, de la durée hebdomadaire du travail dans les industries de transformation, etc.**

Abonnement aux « Problèmes économiques »: **six mois,** 520 F; un an: 1.000 F. (Le *Bulletin hebdomadaire de statistique* n'est pas vendu au numéro.)

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes: 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. Paris 9060-98).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1951 et le 31 juillet 1951

La situation résumée des opérations du Trésor présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.**

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1951 les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à	148.423
Pendant les sept premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	9.956.128
Soit un total de	10.104.551
Les dépenses ont atteint	9.925.596
Par suite, au 31 juillet 1951, les encaisses du Trésor s'élevaient à	178.955

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au cadre III.

CADRE II. — **Résumé général des recettes et des dépenses.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	millions de francs.			
Budget 1950 période complémentaire	90.313	29.989	11.397	13.203
Budget 1951 période d'exécution	1.376.222	1.342.083	261.549	219.067
Investissements financiers (consolidations diverses)	589	»	116	»
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers	351.447	347.469	71.395	63.769
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers	142.880	146.511	19.275	25 006
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables	140.239	92.009	20.835	10.100
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	921.341	941.915	145.061	161.282
Opérations des établissements d'Etat et des établissements semi-publics	2.307.273	2.308.153	374.728	401.775
Opérations des collectivités administratives	2.670.753	2.681.826	415.551	430.621
Opérations des autres correspondants	788.009	800.038	127.158	115 321
Emissions et remboursements d'emprunts	1.005.706	1.122.049	151.645	153.770
Opérations faites en marks et en schillings dans les territoires occupés (cadre XIV)	130.824	134.553	30.898	32.711
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	9.533	»	(—) 6.743
Total	9.925.596	9.956.128	1.629.608	1.622.882

CADRE III — **Décomposition des encaisses.**

NUMERO d'ordre.		AU 1er janvier 1951	AU 31 juillet 1951.	AU 30 juin 1951.
		millions de francs	millions de francs	millions de francs
1	Numéraire conservé par les comptables	20.417	25.491	19.778
2	Compte courant du Trésor à la Banque de France	2.571	81	88
2 bis	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	8.725	9.703	6.432
2 ter	Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	200	»	»
2 quater.	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	12.000	15.000	15.000
2 quinquies	Fonds provenant des emprunts contractés auprès de banques américaines et déposés au compte du fonds de stabilisation des changes à la Banque de France	30.480	»	5.480
3	Compte courant du Trésor à la banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les banques coloniales	2.016	4.963	4.832
4	Devises et francs à l'étranger	18.733	16.022	31.201
4 bis	Marks et schillings	11.442	15.171	13.358
5	Traites et valeurs mobilisables	41.859	92.524	89.512
	Total	148.423	178.955	185.681

CADRE IV. — **Recettes et dépenses du budget général.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951. Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951. Recettes.
		millions de francs.			
	A. — BUDGET 1950. — PÉRIODE COMPLÉMENTAIRE				
	Recettes du budget précédent.				
6	Impôts, monopoles, exploitations industrielles et produits divers	»	(6) 32.954	»	13.203
7	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	(4) (—) 4.604	»	»
8	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	(5) (—) 3.362	»	»
9	Ressources exceptionnelles	»	5.001	»	»
	Dépenses du budget précédent (1).				
11	Service des emprunts, des pensions et dépenses des ministères	42.507	»	11.397	»
12	Reconstruction et équipement	33.053	»	»	»
13	Réparations des dommages de guerre et investissements productifs (versements à la caisse autonome de reconstruction)	14.753	»	»	»
	Total A	90.313	29.989	11.397	13.203
	B. — BUDGET 1951. — PÉRIODE D'EXÉCUTION (2)				
	I. — RECETTES				
15	Contributions directes	»	351.642	»	37.506
16	Enregistrement	»	70.589	»	13.624
17	Impôt de solidarité nationale	»	913	»	135
18	Douanes	»	105.945	»	16.045
19	Contributions indirectes	»	29.442	»	3.873
20	Taxe sur le chiffre d'affaires	»	424.429	»	71.443
21	Taxe sur les transactions	»	(7) 107.810	»	18.108
22	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	40.563	»	16.549
23	Produits divers	»	64.897	»	14.865
25	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	2.675	»	(4) (—) 478
26	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	34.399	»	2.347
	Premier total	»	1.233.004	»	193.717
	Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis (accord du 28 juin 1948) :				
30	Article 4, § 6, alinéa *a*	»	81.400	»	11.400
31	Diverses affectations	»	»	»	»
32	Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi du 21 mars 1948	»	17.642	»	11.317
33	Prélèvement exceptionnel	»	907	»	67
34	Recettes affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	»	3.066	»	468
35	Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	»	1.572	»	1.572
38	Recettes diverses	»	4.492	»	526
	Deuxième total	»	109.079	»	25.350
	II. — DÉPENSES (3)				
	a) *Services de l'Etat.*				
40	Service des emprunts	84.429	»	8.965	»
41	Service des pensions	171.637	»	21.945	»
42	Dépenses des ministères	657.810	»	133.756	»
43	Reconstruction et équipement	122.510	»	24.269	»
	Premier total	1.036.386	»	188.935	»
	b) *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.*				
45	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	153.716	»	25.590	»
46	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	24.940	»	3.317	»
47	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	6.376	»	7	»
48	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	3.173	»	2.114	»
51	Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	126.704	»	38.223	»
52	Autres opérations de prêts	24.933	»	3.363	»
	Deuxième total	339.836	»	72.614	»
	Total B	1.376.222	1.342.083	261.549	219.067
	Total général des recettes et des dépenses du budget général (A + B)	1.466.535	1.372.072	272.946	232.270
	Dont en devises et francs à l'étranger	23.202	992	7.092	10

(1) En vertu des dispositions de l'article 14 de la loi n° 51-489 du 30 avril 1951, les dépenses imputables sur les crédits supplémentaires ouverts après le 10 février 1951 au titre de l'exercice 1950 sont imputées à des chapitres spéciaux ouverts au budget de l'exercice 1951.
(2) Les recettes du budget de l'exercice 1951 comprennent la totalité des ressources prévues par la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951.
(3) Y compris les dépenses figurant à des comptes d'attente.
(4) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.
(5) Imputation aux comptes définitifs des recettes constatées à des comptes d'attente.
(6) Dont 6.816 versés par la caisse autonome d'amortissement.
(7) Dont 15.200 versés par la caisse autonome d'amortissement.

CADRE V. — Investissements financiers. (Consolidations diverses.)

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951. Dépenses	Recettes	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951. Dépenses	Recettes
		millions de francs			
59	Subventions pour travaux d'équipement rural	203	»	62	»
60	Remboursement des prélèvements exercés sur les avoirs des spoliés	386	»	54	»
	Total	589	»	116	»

CADRE VI. — Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers.

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951. Dépenses	Recettes	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951. Dépenses	Recettes
		millions de francs			
	A. — COMPTES DE COMMERCE				
61	Subsistances militaires	6.281	5.444	1.354	840
62	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	516	331	499	40
66	Fonds national d'aménagement du territoire	30	»	15	»
68	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine	95.200	100.748	15.444	13.207
69	Fonds de modernisation et d'équipement	143.453	126.904	40.367	38.223
74	Opérations diverses	1.120	1.916	143	181
	Total du paragraphe A	246.600	235.343	57.822	52.461
	B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPÉCIALE				
75	Loterie nationale (exercices précédent et courant)	16.819	18.907	1.990	2.797
76	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne	4.045	2.912	101	631
77	Opérations relatives à la taxe d'encouragement à la production textile	2.280	2.764	318	400
78	Fonds forestier national	1.137	1.586	210	299
79	Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés d'origine nationale	3.839	4.631	368	678
81	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	2.943	3.195	488	»
82	Fonds de défense nationale	27.131	27.131	»	»
83	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	14.992	15.000	3.702	3.710
87	Opérations diverses	32	1.547	4	930
	Total du paragraphe B	73.218	77.673	7.181	9.445
	C. — COMPTES EN LIQUIDATION				
91	Service des importations et des exportations	7.264	19.133	34	498
93	Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre	493	68	233	»
96	Liquidation des organismes professionnels	»	3.000	»	»
100	Opérations diverses	18	36	4	8
	Total du paragraphe C	7.775	22.237	271	506
	D. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE)				
101	Apurement de pertes et bénéfices de change antérieurs au 31 décembre 1948	8.182	1.311	24	23
102	Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire	15.472	2.812	6.097	1.334
104	Subvention à la Société nationale des chemins de fer français	»	8.093	»	»
105	Opérations diverses	200	»	»	»
	Total du paragraphe D	23.854	12.216	6.121	1.357
	Total général	351.447	347.469	71.395	63.769
	Dont en devises et francs à l'étranger	1.320	644	5	11

CADRE VII. — **Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		millions de francs.			
	A. — COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC DES PAYS ÉTRANGERS				
111	Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	(1) 85.938	(2) 89.916	12.173	15.444
112	Frais exposés par le gouvernement des Etats-Unis pour l'application des accords d'aide	4.535	4.535	781	781
113	Contribution américaine au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.	3.000	878	»	354
114	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pl/c de gouvernements étrangers...	31.152	15.270	5.597	780
116	Compte d'emploi des devises attribuées au Trésor en exécution de divers accords.	353	228	216	91
117	Opérations résultant de l'accord conclu avec le gouvernement de la Nouvelle-Zélande	121	»	»	»
118	Compte d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements alliés.	1.187	1.012	»	3
124	Opérations diverses	1	»	»	»
	B. — OPÉRATIONS MONÉTAIRES				
125	Pertes et bénéfices de change	12.428	20.573	424	3.771
126	Emission de billets du Trésor libellés en francs, dans les territoires occupés	92	213	2	108
127	Conversion de francs et billets du Trésor libellés en francs contre marks ou schillings ou inversement	(3) 184	151	(3)(—) 151	34
128	Fonds de stabilisation de la France d'outre-mer	2	207	2	26
129	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti	2.051	1.982	212	67
130	Provision versée à la caisse autonome d'amortissement pour le remboursement progressif d'avoirs placés au Trésor par les banques centrales des pays membres de l'Union européenne de payements	»	11.501	»	3.547
131	Compte d'opérations monétaires et de règlements avec les Etats associés d'Indochine	1.750	»	»	»
134	Opérations diverses	86	45	19	»
	Total	142.880	146.511	19.275	25.006
	Dont en devises et francs à l'étranger	2.642	2.211	211	157

(1) Plan Marshall : 85.896. Colis dons : 42.
(2) Plan Marshall : 89.915.
(3) Réduction provenant de rectification d'écritures.

CADRE VIII — **Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
136	Aux budgets annexes	15.815	»	1.831	»
137	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	17.000	125	2.000	2
138	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	69	47	»	»
139	A la Société nationale des chemins de fer français	5.000	»	»	»
140	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant	81.874	85.433	15.372	9.665
141	Aux collectivités métropolitaines	6.903	3.559	30	92
142	Aux territoires et services d'outre mer	680	252	80	»
143	A des entreprises industrielles ou commerciales	»	20	»	»
144	A divers organismes, services privés ou particuliers	11.152	722	1.338	115
146	A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger.	1.746	1.851	184	226
	Total	140.239	92.009	20.835	10.100
	Dont en devises et francs à l'étranger	1.226	655	14	46

CADRE IX. — **Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe** (1).

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		millions de francs.			
151	Postes, télégraphes et téléphones (1) [cf pages 10090 et 10091]	756.344	762.989	117.156	127.872
152	Caisse nationale d'épargne (1)	8.704	8.468	1.376	824
153	Service des poudres et des essences (1)	13.094	14.291	2.497	1.972
154	Services industriels de l'armement (1)	93.804	112.822	17.802	24.037
155	Radiodiffusion nationale (1)	3.469	3.838	788	1.692
156	Prestations familiales agricoles (1)	39.430	34.360	4.228	3.762
158	Monnaies et médailles (2)	4.295	3.551	834	1.114
159	Imprimerie nationale (2)	1.606	1.266	330	4
162	Légion d'honneur (1)	589	321	60	5
163	Ordre de la Libération (1)	6	9	»	»
	Total	921.341	941.915	145.061	161.282
	Dont en devises et francs à l'étranger	2.263	»	1.014	»

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, des services de l'armement, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion nationale, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (cadre III), les recettes et les dépenses du cadre IX décrivent les opérations des budgets annexes (période complémentaire 1950 et période d'exécution 1951).

CADRE X. — **Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics** (1).

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses.	Recettes
		millions de francs.			
171	Caisse des dépôts et consignations	1.002.506	971.506	154.823	153.564
172	Caisse autonome d'amortissement	165.183	165.775	40.353	27.312
173	Crédit national	333.832	329.546	46.718	46.286
173 *bis*	Crédit national (Caisse autonome de la reconstruction)	342.666	376.463	59.173	95.590
174	Office des changes	739	969	15	77
175	Société nationale des chemins de fer français	175.623	175.659	25.803	25.676
176	Caisse centrale de la France d'outre-mer	47.069	34.041	1.230	10.852
177	Service des alcools	22.119	34.403	1.379	2.566
178	Caisse nationale de crédit agricole	74.663	73.574	12.760	12.209
179	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	2.942	5.280	351	2.500
180	Office des biens et intérêts privés	132	186	33	»
181	Caisse des invalides de la marine	4.607	10.563	413	78
182	Office national interprofessionnel des céréales	9.407	11.047	1.806	2.340
183	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	1.602	1.692	473	251
189	Offices, régies et établissements nationaux à caractère industriel ou commercial	92.016	85.256	22.725	15.962
190	Divers établissements nationaux à caractère administratif	32.167	32.093	6.673	9.512
	Total	2.307.273	2.308.153	374.728	404.775
	Dont en devises et francs à l'étranger	15.314	1	9.317	»

(1) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

CADRE XI. — **Opérations des collectivités administratives (1).**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951. Dépenses.	Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951. Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
191	Départements	131.336	136.274	19.978	25.891
192	Communes et établissements locaux	389.659	399.234	55.957	58.949
193	Territoires d'Afrique du Nord	1.543.328	1.542.820	245.657	246.595
194	Territoires d'outre-mer	458.006	447.712	62.725	61.265
195	Etablissements régionaux	50.507	55.747	8.242	10.740
196	Gouvernement de la Sarre	97.917	100.039	22.992	27.181
	Total	2.670.753	2.681.826	415.551	430.621
	Dont en devises et francs à l'étranger	967	»	»	»

(1) Les territoires d'Afrique du Nord et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et coloniaux utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (période complémentaire du budget 1950, période d'exécution du budget 1951, comptes hors budget).

CADRE XII — **Opérations des autres correspondants.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951. Dépenses	Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951. Dépenses	Recettes
		millions de francs.			
201	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	160.280	164.026	24.663	25.954
202	Autres dépôts au Trésor	337.944	353.032	54.359	52.635
203	Fonds consignés au Trésor par divers	88.287	92.203	14.048	14.147
204	Opérations de recouvrements et d'encaissements divers pour compte de particuliers	3.088	2.734	445	497
205	Opérations de bourse pour compte de particuliers	1.372	1.397	180	182
206	Transferts de fonds et décaissements provisoires pour compte de particuliers	5.820	5.836	1.020	1.092
207	Reliquats appartenant à des particuliers	138.281	135.858	22.783	18.727
217	Opérations pour le compte du Crédit foncier	11.101	10.733	1.799	1.725
219	Comptes courants des banques des territoires d'outre-mer	38.861	31.377	6.909	152
225	Opérations diverses	2.975	2.842	952	210
	Total	788.009	800.038	127.158	115.321
	Dont en devises et francs à l'étranger	5.587	5.218	1.341	271

CADRE XIII — **Emissions et remboursements d'emprunts.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951. Dépenses	Recettes	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951. Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
	I. — DETTE INTERIEURE				
	A. — EMPRUNTS AMORTISSABLES				
236	Emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation	38	1.395	7	155
	B. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS				
246	Emprunts divers auprès de la Caisse des dépôts	»	16.877	»	11.282
247	Emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés	»	5.765	»	881
248	Titres d'annuités émis pour le règlement des indemnités d'éviction	»	107	»	3
249	Titres d'annuités émis en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural	»	203	»	62
	C. — EMPRUNTS A MOYEN TERME ET A COURT TERME				
252	Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction	»	17.401	»	1.897
257	Bons de la libération	6.375	»	951	»
258	Bons de la reconstruction	4.614	3.283	526	411
259	Bons du Trésor à 1 an ou 2 ans d'échéance	183.846	179.486	34.540	23.801
260	Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours		25.669		2.314
261	Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois)	54.814	17.252	6.506	»
262	Bons de la défense nationale à intérêt progressif	7.466	66.224	1.679	»
263	Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans)	1.210	50.084	1.210	13.339
265	Traites émises en règlement de dépenses publiques	92.831	109.709	12.695	20.269
	A reporter	351.194	493.455	58.114	74.414

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juillet 1951.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses.	Recettes
		millions de francs.			
	Reports	351.194	493.455	58.414	71.414
	D. — EMPRUNTS AUPRÈS DES BANQUES D'ÉMISSION				
271	Avances consenties au Trésor par la Banque de France (conventions des 29 septembre 1938, 29 février, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947)	582.400	569.500	89.300	71.000
279	Avances consenties au Trésor par la Banque de l'Algérie et de la Tunisie (conventions des 31 décembre 1942, 1er juillet 1943 et 5 janvier 1944)	27.900	28.900	1.400	2.500
284	Avances consenties au Trésor par la caisse centrale de la France d'outre-mer (convention du 1er juillet 1944)	24.681	17.727	2.831	2.856
	II. — DETTE EXTERIEURE				
	A. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS				
299	Crédits consentis par l'Export-Import Bank (contrat du 18 décembre 1950)	»	3.639	»	»
300	Crédits consentis par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande (loi du 10 septembre 1947)	»	78	»	»
	B. — EMPRUNTS A MOYEN TERME, A COURT TERME ET A VUE				
307	Emprunt de 25 millions de dollars auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	17.500	8.750	»	»
313	Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	2.031	»	»	»
	Total	1.005.706	1.122.049	151.645	153.770
	Dont en devises et francs à l'étranger	8.750	»	»	»

CADRE XIV. — **Opérations faites en marks et en schillings dans les territoires occupés.**

I. — *Situation d'ensemble.*

	MARKS	SCHILLINGS	CONTRE-VALEUR en francs
	en millions.	en millions.	en millions.
Au 1er janvier 1951, les encaisses du Trésor en marks et schillings s'élevaient à	136	4	11.412
Pendant les sept premiers mois de l'année :			
Les recettes effectives ont atteint	814	101	134.553
Les recettes d'ordre se sont élevées à	766	67	
Soit un total de	1.716	172	145.995
Les dépenses effectives ont atteint	774	71	130.824
Les dépenses d'ordre se sont élevées à	766	67	
Soit un total de dépenses de	1.540	138	
Par suite, au 31 juillet 1951, les encaisses du Trésor en marks et schillings s'élevaient à	176	34	15.171

II. — *Résumé général des recettes et des dépenses effectives faites en marks et schillings dans les territoires occupés*

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES ENTRE LE 1er JANVIER et le 31 juillet 1951.			
	Marks		Schillings.	
	Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
	millions.	millions	millions	millions.
Services financiers des opérations effectuées en marks et en schillings	113	133	48	77
Opérations effectuées pour le compte de divers correspondants	661	681	23	24
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	»	»	»
Total	774	814	71	101

RECAPITULATION DES OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1951, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	18.733
Pendant les sept premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	9.721
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	50.479
Soit un total de	78.933
Les dépenses ont atteint	62.911
Par suite, au 31 juillet 1951, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	16.022

Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.

	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951.		OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois de juillet 1951.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.			
Recettes et dépenses du budget général (cadre IV)	23.202	992	7.092	10
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers (cadre VI)	1.320	644	5	11
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers (cadre VII)	2.642	2.211	211	157
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables (cadre VIII)	1.226	655	14	46
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (cadre IX)	2.263	»	1.014	»
Opérations des établissements d'Etat et des établissements semi-publics (cadre X)	15.314	1	9.317	»
Opérations des collectivités administratives (cadre XI)	967	»	»	»
Opérations des autres correspondants (cadre XII)	5.587	5.218	1.341	271
Emissions et remboursements d'emprunts (cadre XIII)	8.750	»	»	»
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	1.640	»	(—) 180	»
Total	62.911	9.721	18.814	495

DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 31 JUILLET 1951

CADRE A. — Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Pendant les sept premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint	10.373.433
Leurs dépenses ont atteint	10.366.709
Soit un excédent de recettes de	6.724
représenté : à concurrence de (+) 79 millions. par une augmentation des encaisses des comptables des postes.	
à concurrence de (+) 6.645 millions. par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au cadre C ci-après.	

Cadre B — Résumé des recettes et des dépenses.

	Opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 juillet 1951.		Opérations effectuées pendant le mois de juillet 1951.	
	Dépenses.	Recettes	Dépenses	Recettes.
	millions de francs.			
Opérations concernant le budget général:				
Exercice 1950 — Période complémentaire	»	»	»	»
Exercice 1951 — Période d'exécution	48.711	9.834	6.776	5.761
Règlements avec le Trésor	10.450	52.770	5.766	6.553
Opérations concernant les emprunts du Trésor:				
Emissions et remboursements	38.215	64.919	5.445	8.935
Règlements avec le Trésor	63.757	37.357	8.779	5.389
Avances du Trésor: remboursements au Trésor	4.164	»	»	»
Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section):				
Exercice 1950 — Période complémentaire	15.289	3.346	52	»
Exercice 1951 — Période d'exécution	79.977	81.459	18.768	18.702
Opérations concernant la caisse nationale d'épargne:				
Recettes et dépenses effectives (1)	59.396	72.508	8.354	11.431
Règlements avec la caisse nationale d'épargne	73.707	60.432	14.159	11.878
Opérations concernant la Caisse des dépôts et consignations	7.467	9.866	203	2.814
Opérations concernant les autres établissements d'Etat	480	430	51	7
Opérations concernant les collectivités administratives	2.224	2.585	239	319
Transferts de fonds p/c de particuliers:				
Mandats français	2.826.919	2.821.363	449.855	441.428
Mandats internationaux	20.687	27.779	3.540	2.877
Autres opérations p/c de particuliers	30.340	31.388	5.126	5.246
Opérations concernant les offices étrangers	27.827	77.395	14.131	15.149
Comptes courants postaux (2)	6.887.099	6.918.131	1.058.772	1.074.627
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	1.871	»	(—) 161
Totaux généraux	10.266.709	10.273.433	1.600.016	1.610.985

(1) Dont 57.286 millions de « retraits » et 71.440 millions de « dépôts ».
(2) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.

Cadre C — Mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.

	Du 1er janvier au 31 juillet 1951.		Pendant le mois de juillet 1951.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses	Recettes.
	millions de francs.			
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	11.767	»	»	6.538
Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	9.502	»	512
Autres comptes de règlements	4.380	»	17.766	»
Totaux	16.147	9.502	17.766	7.050
Soit un excédent... de dépenses de	6.645	»	10.716	»
Soit un excédent... de recettes de	»	»	»	»

Correspondant à l'excédent de recettes des opérations mentionnées page 10087, au cadre IX: « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT ET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

A. — SITUATION AU 31 JUILLET 1951

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.** (En millions de francs.)

CATÉGORIES DE DETTE	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie (1).		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
I. — *Dette intérieure.*						
Dette perpétuelle (cadre II)	349.062	»	»	37	»	349.025
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en bourse (cadre III)	311.052	38	1.395	4.560	»	307.849
Dette remboursable par annuités (cadre IV)	356.323	»	22.952	3.998	248	375.525
Dette à moyen terme et à court terme (cadre V)	55.954	»	17.401	3.293	»	70.062
Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières (cadre VI)	1.098.514	351.156	451.707	9.574	11.044	1.200.535
Dette envers les banques d'émission (cadre VII)	674.703	634.981	616.127	»	»	655.849
Total de la dette intérieure	2.845.608	986.175	1.109.582	21.462	11.292	2.958.845
II. — *Dette extérieure.*						
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en bourse (cadre VIII)	14.064	»	»	598	»	13.466
Dette remboursable par annuités (cadre IX)	1.040.129	»	3.717	13.162	1	1.030.685
Dette à moyen terme, à court terme et à vue (cadre X)	233.183	19.531	8.750	967	1.460	222.895
Total de la dette extérieure	1.287.376	19.531	12.467	14.727	1.461	1.267.046
Total général de la dette publique	4.132.984	1.005.706	1.122.049	36.189	12.753	4.225.891

(1) DÉVELOPPEMENT DES MOUVEMENTS N'AYANT PAS AFFECTÉ LA TRÉSORERIE	DIMINUTION	AUGMENTATION
I		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	8.492	»
Titres échangés contre des titres de rente viagère	156	»
Titres repris en payement de droits de mutation	991	»
Variation de diverses catégories de dettes remboursables par annuités	380	24
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues à rembourser au 31 décembre 1950	»	10.281
Valeurs échues restant à rembourser au 31 juillet 1951	8.881	»
Variation du montant des émissions dont le montant est versé tardivement au Trésor:		
Emissions de décembre 1950 dont le produit a été versé au Trésor en 1951	693	»
Emissions de juillet 1951 dont le produit a été versé au Trésor en août 1951	»	763
Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français	559	224
Premier total	20.152	11.292
Variation de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement (amortissement contractuel des obligations et titres échangés contre des titres de rente viagère)	1.032	»
Variation de la dette propre du budget des postes, télégraphes et téléphones	278	»
Deuxième total	1.310	»
Total des mouvements de la dette intérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	21.462	11.292
II		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	14.317	»
Prise en charge d'une nouvelle dette	»	1.019
Perte et bénéfice de change	6	1
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950	»	441
Valeurs échues restant à rembourser au 31 juillet 1951	404	»
Total des mouvements de la dette extérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	14.727	1.461
Total général des mouvements n'ayant pas affecté la trésorerie	36.189	12.753

I. — DETTE INTERIEURE

CADRE II. — **Dette perpétuelle.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution	Augmentation.	
Rentes 3 p. 100	44.953	»	»	(1) 37	»	44.916
Rentes 5 p. 100 1949	304.109	»	»	»	»	304.109
Totaux	349.062	»	»	37	»	349.025

(1) Rentes échangées contre des titres de rente viagère.

CADRE III. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en bourse.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution	Augmentation.	
1° Rentes et obligations amortissables:						
Rentes 3 p. 100 1878, 75 ans	448	»	»	(1) 149	»	299
Rentes 5 p. 100 1920-1950, 60 ans, remboursables à 150 F	12.570	»	»	(1-2) 375	»	12.195
Obligations 4 1/2 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	6.712	»	»	(2) 2	»	6.710
Obligations 4 p. 100 1934-1951, 50 ans, remboursables à 110 F	5.847	»	»	(1) 56	»	5.791
Obligations 4 1/2 p. 100 1935, 30 ans	681	»	»	(1) 18	»	663
Rentes 3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	3.429	»	»	(1-2) 34	»	3.395
Rentes 3 1/2 p. 100 1942, 60 ans	7.338	»	»	(1-2) 40	»	7.298
Obligations 3 1/2 p. 100 mai, juillet et octobre 1943, 30 ans	5.128	»	»	(1-2) 106	»	5.022
Obligations 3 1/2 p. 100 février 1944, 30 ans	2.646	»	»	(1) 53	»	2.593
Rentes 3 p. 100 1945, 60 ans et 3 mois	23.290	»	»	(1-2) 252	»	23.038
Emprunt libératoire 1948, 10 ans	84.341	38	1.395	(3) 991	»	84.707
2° Obligations émises par le Crédit national pour le compte de l'Etat:						
4 p. 100 1941, 50 ans	11.361	»	»	(1) 70	»	11.291
3 1/2 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	5.142	»	»	(1) 33	»	5.109
3 1/2 p. 100, octobre 1942, 50 ans et 3 mois	6.217	»	»	(1) 35	»	6.182
3 1/2 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	6.332	»	»	(1) 35	»	6.297
3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	20.869	»	»	(1) 127	»	20.742
3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	32.244	»	»	(1) 373	»	31.871
6 p. 100 1950, 30 ans	27.183	»	»	(1) 393	»	26.790
3° Bons amortissables émis par la caisse nationale de crédit agricole:						
4 1/2 p. 100 1935, 25 ans	967	»	»	(1) 108	»	859
4° Obligations de la caisse autonome d'amortissement:						
4 1/2 p. 100 1929-1949, 40 ans	4.841	»	»	(1-2) 153	»	4.688
4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	25.899	»	»	(1-2) 139	»	25.760
3 1/2 p. 100 1943, 15 ans	7.603	»	»	(1-2) 740	»	6.863
5° Obligations des postes, télégraphes et téléphones, amortissables en 30 ans:						
4 1/2 p. 100 1929-1948	2.298	»	»	(1) 89	»	2.209
4 p. 100 1941	4.928	»	»	(1) 105	»	4.823
3 1/2 p. 100 1943	2.738	»	»	(1) 84	»	2.654
Totaux	311.052	38	1.395	4.500	»	307.849

(1) Amortissements.
(2) Dont titres échangés contre titres de rente viagère: 5 p. 100 1920-1950: 1; 4 1/2 p. 100 1933-1948: 2; 3 p. 100 1942: 2; 3 1/2 p. 100 1942: 3; 3 1/2 p. 1943: 1; 3 p. 100 1945: 110; 4 1/2 p. 100 1929-1949 C. A.: 1; 4 p. 100 1941 C. A.: 3; 3 1/2 p. 100 1943 C. A.: 59.
(3) Titres repris en payement de droits de mutation.

CADRE IV. — **Dette remboursable par annuites.** (En millions de francs.)

CATÉGORIES D'ANNUITÉS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951
		Diminution (décaissements)	Augmentation (encaissements)	Diminution	Augmentation	
1° Capital restant dû sur les annuités remises à la caisse des dépôts et consignations en contre-partie des prêts consentis par elle pour l'application des diverses lois relatives aux institutions de crédit social						
Loi du 17 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet)	2.328	»	»	(1) 63	»	2.265
Habitations à bon marché	22.307	»	12.324	(1) 273	»	34.358
Crédit immobilier	8.046	»	4.030	(1) 134	»	11.942
Fonds commun du travail (H. B. M. et C. I.)	186	»	»	(1) 4	»	182
Habitations à bon marché améliorées	318	»	»	(1) 8	»	310
Loyers moyens	232	»	»	(1) 9	»	223
Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	268	»	»	(1) 16	»	252
Electrification des campagnes	764	»	»	(1) 12	»	752
Sinistrés du Sud-Ouest	339	»	»	(1) 28	»	311
Crédit agricole :						
Moyen terme	100	»	»	»	»	100
Long terme	227	»	»	(1) 4	»	223
Equipement rural à long terme	945	»	»	»	»	945
Organisation et assainissement du marché de la viande	6	»	»	»	»	6
Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940)	1.630	»	»	(1) 17	»	1.613
Amélioration du logement rural	254	»	»	»	»	254
Travaux de circonstance	416	»	»	(1) 10	»	406
2° Capital restant dû à la caisse des dépôts et consignations au titre de l'amortissement d'une somme équivalente à celle :						
a) Des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1912 rachetés en Bourse par cet établissement	93	»	»	(1) 23	»	70
b) Des obligations 7 1/2 p. 100 1921 émises aux Etats-Unis et cédées au Trésor par cet établissement	242	»	»	(1) 4	»	238
c) Des obligations des emprunts extérieurs 4 p. 100 et 3 3/4 p. 100 1939 et des titres de rentes 3 1/2 p. 100 1912 cédés au Trésor par cet établissement	985	»	»	(1) 15	»	970
d) D'un prêt de 4 milliards consenti à l'Etat (décret du 4 mai 1943)	2.259	»	»	(1) 133	»	2.126
e) D'un prêt de 10 milliards consenti à l'Etat (décret du 20 mars 1945)	8.767	»	»	(1) 122	»	8.645
f) D'un prêt de 12 milliards consenti à l'Etat (décret du 7 septembre 1945)	10.665	»	»	(1) 145	»	10.520
g) Des obligations du Trésor 4,30 p. 100 amortissables en soixante ans (décision du 23 mai 1949)	121.803	»	»	»	»	121.803
h) Des titres amortissables en 5 ans remis en contre-valeur de bons du Trésor remboursés par anticipation	20.430	»	»	»	»	20.430
i) Des obligations du Trésor 5,30 p. 100 amortissables en 20 ans	3.883	»	»	»	»	3.883
j) Des obligations du Trésor 5,90 p. 100 amortissables en 15 ans	»	»	523	»	»	523
3° Capital restant dû au Crédit foncier pour les prêts consentis par cet établissement aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. (Loi du 25 juillet 1909.)	1	»	»	»	»	1
4° Capital restant dû au Crédit foncier pour les subventions aux communes directement atteintes par des événements de guerre. (Loi du 4 octobre 1919.)	75	»	»	(1) 3	»	72
5° Capital correspondant aux titres d'annuités remis aux sociétés ayant consenti des prêts aux organismes d'habitations à bon marché (Loi du 27 juillet 1934.)	106	»	»	(1) 3	»	103
6° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'outillage national. (Loi du 11 juillet 1933.)	109	»	»	(1) 4	»	105
7° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural	94	»	203	(1) 5	»	292
8° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès du Fonds commun du travail par l'office national des combustibles liquides	22	»	»	(1) 4	»	18
A reporter	207.900	»	17.080	1.039	»	223.941

(1) Amortissements.

CATÉGORIES D'ANNUITÉS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements)	Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie: Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
Reports	207.900	»	17.080	1.039	»	223.941
9° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités 3,25 p. 100 1944, amortissables en 10 ans, émis en application de la loi du 27 mars 1944	5.309	»	»	(1) 264	»	5.045
10° Capital restant dû sur les obligations ou parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires:						
a) De la Banque de France	4.297	»	»	(1) 268	»	4.029
b) De la Banque de l'Algérie	800	»	»	(1) 50	»	750
c) Des autres banques nationalisées	11.027	»	»	(1) 240	»	10.787
11° Capital restant dû sur les parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées	5.990	»	»	(1) 136	»	5.854
12° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre. (Loi du 31 juillet 1920.)	1.958	»	»	(1) 165	»	1.793
13° Capital restant dû sur les emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés. (Loi du 30 mars 1917.)	85.327	»	5.765	(1) 766	»	90.326
14° Capital restant dû à divers attributaires d'indemnités de dommages de guerre pour indemnités d'éviction. (Loi du 26 août 1948.)	140	»	107	»	»	247
15° Capital restant dû au titre de l'amortissement des emprunts contractés par les compagnies de navigation subventionnées (loi du 28 février 1948)	2.138	»	»	(1) 113	»	2.025
16° Capital restant dû au titre de l'amortissement des emprunts du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française:						
a) Emprunt autorisé par la loi du 12 juillet 1909	7	»	»	(3) 7	»	»
b) Emprunt autorisé par la loi du 13 juillet 1914	35	»	»	(3) 35	»	»
c) Emprunt autorisé par l'article 257 de la loi de finances du 13 juillet 1925 et réglementé par la loi du 15 septembre 1926.	239	»	»	(3) 239	»	»
d) Emprunt de conversion 3,70 p. 100 1945 d'une tranche de l'emprunt autorisé par la loi du 13 juillet 1914	19	»	»	(3) 19	»	»
e) Emprunt de conversion 3,70 p. 100 1945 de l'emprunt 5,30 p. 100 1939	58	»	»	(3) 58	»	»
17° Capital restant dû au titre de l'annuité servie à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez. (Loi du 11 août 1914.)	948	»	»	(1) 22	»	926
18° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français ou à des compagnies d'intérêt secondaire sur diverses annuités remises aux compagnies de chemins de fer:						
Annuités aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871-1872	6	»	»	(1) 1	»	5
Annuités à la compagnie des chemins de fer P.-L.-M. (Loi du 18 février 1898.)	15	»	»	»	»	15
Annuités à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat	15	»	»	»	»	15
Annuités aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances)	221	»	»	(1) 17	»	204
19° Capital restant dû au titre de la part d'amortissement incluse dans les annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt général	293	»	»	»	(4) 24	317
20° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français sur les conventions de 1883 et postérieures:						
Avances en argent et en travaux	4.506	»	»	(2) 48	(2) 105	4.563
Insuffisances d'exploitation des exercices 1914 à 1937	25.075	»	»	(2) 511	(2) 119	24.683
Totaux	356.323	»	22.962	3.998	248	375.525

(1) Amortissements.
(2) Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français.
(3) Réduction de dette (le service financier de ces emprunts est assuré à compter du 1er janvier 1951 par le budget de la Fédération).
(4) Prise en charge d'une nouvelle dette contractée en 1950.

CADRE V. — **Dette à moyen terme et à court terme.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons à 20 ans de la Caisse nationale de crédit agricole (a)	102	»	»	»	»	102
Obligations de la Caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948 remboursables au pair le 15 mai 1953	4.041	»	»	(1) 120	»	3.921
Bons des postes, télégraphes et téléphones 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	6.024	»	»	»	»	6.024
Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction pour le règlement de certaines indemnités de dommages de guerre	45.787	»	17.401	(2) 3.173	»	60.015
Totaux	55.954	»	17.401	3.293	»	70.062

(a) Bons ne portant pas intérêt, mais remboursables à leur échéance au double du prix d'émission fixé au pair; à partir de la sixième année, ils peuvent être remboursés sous certaines conditions, suivant un barème établi à cet effet.
(1) Amortissements.
(2) Titres mobilisés dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi du 31 décembre 1948.

CADRE VI. — **Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons de la Libération	11.902	6.375	»	(2) 2.216	(1) 2.290	5.601
Bons de la reconstruction	16.850	4.614	(3 a) 3.283	(3) 558	(4) 645	15.606
Bons de la défense nationale à intérêt progressif	»	7.466	66.224	»	»	58.758
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois)	96.812	54.814	(3 a) 17.252	(3) 2.285	(1) 3.039	60.004
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans)	»	1.210	50.084	»	(5) 222	49.096
Bons du Trésor à 2 ans	687.291		(3 a) 128.539			736.162
Bons du Trésor à 1 an	108.782	183.846	(3 a) 50.947	(3) 4.515	(4) 4.589	92.672
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours	20.492		(3 a) 25.669			9.094
Traites émises en règlement de dépenses publiques	156.385	92.831	109.709	»	(5) 259	173.522
Totaux	1.098.514	351.156	451.707	9.574	11.044	1.200.535

(1) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 juillet 1951.
(3) *a*) Emissions de décembre 1950 dont le produit a été versé au Trésor en 1951: bons de la reconstruction: 6; bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois): 56; 2 ans: 67; 1 an: 357; 75 à 105 jours: 207; *b*) valeurs échues restant à rembourser au 31 juillet 1951: bons de la reconstruction: 552; bons à intérêt progressif (3 mois à 18 mois): 2.229; 2 ans, 1 an, 75 à 105 jours: 3.884.
(4) *a*) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950. bons de la reconstruction: 641; 2 ans, 1 an, 75 à 105 jours: 4.311; *b*) émissions de juillet 1951 dont le produit a été versé au Trésor en août 1951. bons de la reconstruction: 4; 2 ans: 123; 1 an: 49; 75 à 105 jours: 106.
(5) Emissions de juillet 1951 dont le produit a été versé au Trésor en août 1951.

CADRE VI bis. — **Tableau des échéances de la dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 31 juillet 1951 (voir cadre VI)	ÉCHÉANCES					
		1951	1952	1953	1954	1955	1956
Bons de la Libération (1)	5.601	2.395	3.206	»	»	»	»
Bons de la reconstruction (2)	15.606	1.759	3.941	6.627	3.279	»	»
Bons de la défense nationale à intérêt progressif (3)	58.758	»	»	»	»	»	58.758
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois) (4)	60.004	20.231	39.773	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans) (5)	49.096	»	»	»	49.096	»	»
Bons du Trésor à 2 ans	736.182	177.122	430.465	128.595	»	»	»
Bons du Trésor à 1 an	92.672	42.033	50.639	»	»	»	»
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours	9.094	9.094	»	»	»	»	»
Traites émises en règlement de dépenses publiques	173.522	64.288	109.234	»	»	»	»
Totaux	1.200.535	316.922	637.258	135.222	52.375	»	58.758
		1.200.535					

(1) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la libération sont remboursables, au gré du porteur, après un délai de six mois, à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

(2) Les bons de la reconstruction sont admis en souscription aux obligations des groupements de sinistrés.

(3) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la défense nationale à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur dès le jour de l'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

(4) D'une durée de dix-huit mois au maximum, ces bons sont remboursables au gré du porteur après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessous indique la date extrême d'échéance de ces bons.

(5) D'une durée de trois ans au maximum, ces bons sont remboursables au gré du porteur après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

CADRE VII. — **Dette envers les banques d'émission.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION des différentes catégories de dette	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Avance permanente de la Banque de France	50.000	»	»	»	»	50.000
Avances provisoires de la Banque de France :						
a) Conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947	159.200	582.400	569.500	»	»	146.300
b) Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre et 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.	426.000	»	»	»	»	426.000
Bons du Trésor pris en charge par la Caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1941)	5.003	»	»	»	»	5.003
Bons du Trésor remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	5.039	»	»	»	»	5.039
Avance permanente de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie	80	»	»	»	»	80
Avances provisoires de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie :						
a) Conventions des 11 mai 1939 et 31 décembre 1940	2.000	»	»	»	»	2.000
b) Conventions des 31 décembre 1942, 1er juillet 1943 et 5 janvier 1944	7.550	27.900	28.900	»	»	8.550
Avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer :						
a) Convention du 29 juillet 1943	1.132	»	»	»	»	1.132
b) Convention du 1er juillet 1944	18.699	24.681	17.727	»	»	11.745
Totaux	674.703	631.981	616.127	»	»	655.839

II. — DETTE EXTERIEURE

A. — SITUATION EN FRANCS

Cours des chancelleries au 1er janvier 1951 : 1 dollar U. S. A. = 350 F ; 1 dollar canadien = 335 F ; 1 livre = 980 F ; 1 franc suisse = 81 F ; 1 franc belge = 7 F ; 1 couronne suédoise = 67,70 F ; 1 florin = 92,10 F.

CADRE VIII. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt à p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	14.064	»	»	(1) 598	»	13.466
Totaux	14.064	»	»	598	»	13.466

(1) Amortissements.

CADRE IX. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank						
a) Convention du 4 décembre 1945	165.165	»	»	(1) 6.417	»	158.748
b) Convention du 13 juillet 1946	227.500	»	»	»	»	227.500
c) Contrat du 28 octobre 1948	60.200	»	»	»	»	60.200
d) Contrat du 18 décembre 1950	»	»	3.639	»	(2) 1	3.640
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	240.002	»	»	(1) 5.916	»	234.086
Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	1.988	»	»	(1) 424	»	1.564
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	90.665	»	»	»	»	90.665
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	87.500	»	»	»	»	87.500
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	15.507	»	»	(1) 405	»	15.102
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	76.430	»	»	»	»	76.430
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947.)	4.822	»	78	»	»	4.900
Capital restant dû sur l'emprunt contracté auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	70.000	»	»	»	»	70.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés	350	»	»	»	»	350
Totaux	1.040.129	»	3.717	13.162	1	1.030.685

(1) Amortissements.
(2) Perte de change.

Cadre X. — Dette à moyen terme, à court terme et à vue. (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements)	Diminution	Augmentation	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat)	»	»	»	(1) 441	(2) 441	»
Emprunt auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	8.750	17.500	8.750	»	»	»
Crédit consenti au gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	»	»	»	(5) 6	(4) 1.019	1.013
Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	2.232	»	»	(3) 520	»	1.712
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	2.031	2.031	»	»	»	»
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (*a*)	32.620	»	»	»	»	32.620
Bons du Trésor à vue remis au fonds monétaire international (*a*)	187.550	»	»	»	»	187.550
Totaux	233.183	19.531	8.750	967	1.460	222.895

(*a*) Dette exigible en francs, mais assortie d'une garantie de change (lois des 26 décembre 1945 et 27 février 1947 relatives aux accords de Bretton-Woods).
(1) Amortissements: 37; valeurs échues restant à rembourser au 31 juillet 1951: 404.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950.
(3) Amortissements.
(4) Emprunt contracté auprès du Crédit suisse et la Société de banque suisse.
(5) Bénéfice de change.

II *bis*. — DETTE EXTERIEURE

B. — SITUATION EN DEVISES

A. — Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements)	Augmentation (encaissements)	Diminution	Augmentation	
Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank :						
a) Convention du 4 décembre 1945	471.900.500	»	»	(1) 18.334.000	»	453.566.500
b) Convention du 13 juillet 1946	650.000.000	»	»	»	»	650.000.000
c) Contrat du 28 octobre 1948	172.000.000	»	»	»	»	172.000.000
d) Contrat du 18 décembre 1950	»	»	10.400.000	»	»	10.400.000
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	685.720.950	»	»	(1) 16.903.410	»	668.817.540
Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	5.680.334	»	»	(1) 1.211.584	»	4.468.750
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	250.000.000	»	»	»	»	250.000.000
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	44.306.050	»	»	(1) 1.158.320	»	43.147.730
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	228.150.000	»	»	»	»	228.150.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	225.000.000	25.000.000	»	»	»	200.000.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés	1.000.000	»	»	»	»	1.000.000
Totaux	2.733.757.834	25.000.000	10.400.000	37.607.314	»	2.681.550.520

(1) Amortissements.

B. — Situation de la dette en livres.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le Gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	92.515.090	»	»	»	»	92.515.090
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947.)	4.919.962	»	80.038	»	»	5.000.000
Totaux	97.435.052	»	80.038	»	»	97.515.090

C. — **Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat)	»	»	»	(1) 38.174.310	(2) 38.174.310	»
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	173.626.570	»	»	(3) 7.384.553	»	166.242.017
Crédit consenti au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	»	»	»	»	(4) 12.500.000	12.500.000
Totaux	173.626.570	»	»	45.558.863	50.674.310	178.742.017

(1) Amortissements: 3.226.905; valeurs échues restant à rembourser au 31 juillet 1951: 34.947.405.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950.
(3) Amortissements.
(4) Emprunt contracté auprès du Crédit suisse et la Société de banque suisse.

D. — Situation de la dette en couronnes suédoises.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bon du Trésor à 5 ans remboursable en couronnes suédoises	32.975.500	»	»	(1) 7.694.283	»	25.281.217

(1) Amortissements

E. — Situation de la dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change. (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 juillet 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	2.031	2.031	»	»	»	»
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	32.620	»	»	»	»	32.620
Bons du Trésor à vue remis au Fonds monétaire international	187.550	»	»	»	»	187.550
Totaux	222.201	2.031	»	»	»	220.170

B. — EVOLUTION

Rappel des situations antérieures. (En millions de francs.)

CATÉGORIES DE DETTE	SITUATION DE LA DETTE AU												
	31 décembre 1940 (1)	31 décembre 1941 (1)	31 décembre 1942 (1)	31 décembre 1943	31 décembre 1944 (1)	31 décembre 1945 (1)	31 décembre 1946	31 décembre 1947	31 décembre 1948 (1)	31 décembre 1949	31 décembre 1950	30 juin 1951.	31 juillet 1951.
I. — *Dette intérieure.*													
Dette perpétuelle	54.894	54.892	44.302	44.301	208.779	181.897	181.897	182.137	181.854	349.171	349.062	349.025	349.025
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	179.520	211.551	238.924	290.161	296.020	327.094	354.676	348.523	451.579	296.071	311.052	307.809	307.849
Dette remboursable par annuités	58.584	62.354	62.784	63.956	72.054	92.503	106.157	108.220	121.223	316.917	356.323	363.421	375.525
Dette à moyen terme et à court terme	245.334	318.760	419.410	516.997	610.907	746.005	798.625	813.521	(a) 951.703	989.816	1.154.468	1.266.377	1.270.597
Dette envers les banques d'émission	157.509	227.310	295.511	412.709	486.261	475.754	533.622	665.196	(a) 744.553	771.642	674.703	670.024	655.849
Totaux de la dette intérieure	695.841	874.867	1.060.931	1.328.124	1.674.021	1.823.253	1.974.977	2.117.597	2.450.912	2.723.617	2.845.608	2.956.656	2.958.845
II. — *Dette extérieure.*													
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	5.642	4.523	4.093	3.789	4.257	8.390	7.863	6.787	13.976	14.964	14.064	13.466	13.466
Dette remboursable par annuités	»	»	»	»	»	»	207.729	301.611	755.520	992.565	1.040.129	1.039.853	1.030.685
Dette à moyen terme, à court terme et à vue	7.232	1.977	1.655	1.587	1.638	216	5.074	73.078	191.432	174.575	233.183	222.969	222.895
Totaux de la dette extérieure	12.874	6.500	5.748	5.376	5.895	8.606	220.666	381.476	960.928	1.182.104	1.287.376	1.276.288	1.267.046
Totaux généraux de la dette publique	708.715	881.367	1.066.679	1.333.500	1.679.916	1.831.859	2.195.643	2.499.073	3.411.840	3.905.721	4.132.984	4.232.944	4.225.891

(1) Chiffres rectifiés.

(a) Au 1er janvier 1948, une somme totale de 82.039 millions de bons remis à la Banque de France en contre-partie de cessions d'or a été transférée de la rubrique « Dette à moyen terme et à court terme » à la rubrique « Dette envers les banques d'émission ».

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Sociétés étrangères.

La Banque commerciale hongroise de Pest, société ayant son siège à Budapest est, à compter rétroactivement du 3 avril 1951, désabonnée à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) pour 40.000 obligations communales 3,50 p. 100 d'une valeur nominale de 500 F (réduite à 400 F), nos 1 à 20000 et 20001 à 40000 (deux séries).

La Banque commerciale hongroise de Pest, société ayant son siège à Budapest est, à compter rétroactivement du 16 janvier 1951, désabonnée à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) pour 100.000 obligations communales 4 p. 100 d'une valeur nominale de 500 F (valeur réduite à 400 F), nos 1 à 100000.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances « The Legal Insurance Cy Ltd », ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 30 août 1951, prenant effet du 2 juillet 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances « Société suisse d'assurances contre les accidents à Winterthur », ayant son siège à Winterthur, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 5 septembre 1951, prenant effet du 22 juin 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La compagnie marocaine d'assurances « L'Entente africaine », ayant son siège à Casablanca, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 8 septembre 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Quimperlé (Finistère).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Quimperlé (Finistère), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1913, ainsi que les directeurs économes et sous-directeurs comptant au moins six ans de fonctions.

Les candidats devront adresser leur demande dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale du Finistère, ancien évêché, à Quimper.

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Marne.

Le poste de directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Marne est vacant.

Les inspecteurs principaux du cadre, candidats à ce poste, devront adresser leur demande de mutation à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris, dans un délai de trois semaines à compter de la présente publication.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1913.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au directeur départemental de la population d'Indre-et-Loire, 34, place de la Préfecture, à Tours.

Avis de concours sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'un économe de l'hôpital-hospice de Saintes (Charente-Maritime).

Un concours pour l'emploi d'économe de l'hôpital-hospice de Saintes (Charente-Maritime) sera ouvert au siège de l'établissement le 26 novembre 1951.

Pourront être admis à concourir:

Les candidats du sexe masculin ou féminin titulaires du diplôme du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du diplôme du brevet supérieur, du diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent;

Les chefs de bureau et rédacteurs d'établissements hospitaliers ne remplissant pas les conditions ci-dessus prévues mais comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats devront être âgés, à la date du concours, de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente ans. Cette limite d'âge est toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs susceptibles d'être pris en compte pour la retraite ainsi que dans les conditions prévues par l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront être adressés, avant le 16 novembre 1951, au directeur départemental de la population de la Charente-Maritime, cité administrative, à la Rochelle.

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur stagiaire des services civils et financiers du Cameroun.

Un concours de recrutement d'un rédacteur stagiaire des services civils et financiers du Cameroun est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme jugé équivalent au point de vue instruction générale.

Le programme de ce concours est inséré au *Journal officiel* du Cameroun du 1er novembre 1948, page 1171.

Les épreuves se dérouleront les 4 et 5 janvier 1952 à Yaoundé, Douala et Paris.

Les dossiers de candidature comportant:

Une demande sur papier timbré;
Un acte de naissance ou jugement supplétif;
Un extrait du casier judiciaire;
Un certificat de visite et contre-visite médicales;
Un certificat de bonne vie et mœurs;
Copie des diplômes,

devront parvenir à la direction du personnel (2e bureau) le 20 novembre 1951 au plus tard.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	1er oct. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	2 octobre 1951 — Cours relevés avant Bourse	2 octobre 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
704 25	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 25 .....
1223 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1223 50 .....
8070 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8070 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
331 60	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	331 60 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1942
DE LA
Société des forces motrices d'Arrens.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1942) de la Société des forces motrices d'Arrens sont informés que l'amortissement du 1er décembre 1951 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1945
DE LA
société Est-Electrique.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la société Est-Electrique sont informés que l'amortissement du 15 décembre 1951 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1946.

4.836 à 4.840 — 4.842

remboursables à 5.000 F, depuis le 15 décembre 1946, coupon n° 15, décembre 1947, attaché.

TANNERIES ALEXANDRE GUILLAUMET & Cie

(Anciennement Société Guillaumet-Thomas.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 70.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 28, AVENUE JEAN-JAURÈS, A FONTAINE (ISÈRE)
Registre du commerce: Grenoble n° 23197.

Cinquième amortissement du 1er octobre 1951.

Les porteurs d'obligations de 1.000 F 5 0/0 1942 sont informés que le cinquième tirage au sort, pour l'amortissement de 39 obligations 5 0/0, émission 1942, a été effectué au siège social, le 24 septembre 1951, et a fait sortir les numéros suivants:

15	22	34	83	95	848	900	911	920	957
117	186	240	323	376	979	982	987	990	1.059
391	409	488	683	692	1.108	1.118	1.123	1.269	1.329
734	735	790	793	822	1.332	1.359	1.405	1.460	

Ces obligations sont remboursables au siège social, à compter du 1er octobre 1951, à 1.000 F, coupon n° 19 attaché.

Titres restant à rembourser.

Néant

UNION LORRAINE DE BRASSERIES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 32 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A SAINT-NICOLAS-DE-PORT (MEURTHE-ET-MOSELLE)
R. C.: Nancy n° 2814.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de la Brasserie de Vaucouleurs.

La société anonyme Union lorraine de brasseries, usant du droit que s'est réservée la Brasserie de Vaucouleurs, au moment de l'émission, a racheté en Bourse les 15 obligations dont l'amortissement était prévu au 15 novembre 1951.

En conséquence, il ne sera procédé à aucun tirage au sort cette année.

Sur les tirages antérieurs, il reste à rembourser 8 obligations: 319, 320, 321, 323, 324, 325, 326 et 327, toutes sorties au tirage de 1950.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

31 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Le Chasseur panousine.** But: répression du braconnage, protection du gibier et des récoltes, repeuplement. Siège social: café Brefuel, à Lapanouse-de-Séverac.

3 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Société de tir du canton de Bourbon-l'Archambault.** But: étendre et perfectionner le goût du tir. Siège social: caserne de gendarmerie de Bourbon-l'Archambault.

6 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **La Saint-Louvent.** But: réglementation locale de la chasse. Siège social: chez M. le docteur Henri Husson, Rembercourt-aux-Pots.

7 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque du Rouret.** But: contribuer au développement et au fonctionnement de l'école. Siège social: école du Rouret.

7 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Société civile de chasse d'Housset.** Modification aux statuts. Siège social: mairie d'Housset.

10 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Amicale de la classe 1952.** But: aider les camarades nécessiteux durant leur service militaire. Siège social: café des Oiseaux, quai Barbat, Châlons-sur-Marne.

11 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Société de chasse de Villeseneux.** But: répression du braconnage, repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Villeseneux.

12 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Comité de gestion de l'école primaire libre d'Oiron.** But: éducation, enseignement primaire. Siège social: école Saint-Louis, Oiron.

12 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association partie communale de chasse de Surzur.** But: répression du braconnage, conservation du gibier, destruction des animaux nuisibles, protection des récoltes. Siège social: chez M. Caro (Louis), transporteur, au bourg de Theix.

12 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Club sportif du cercle des apprentis S. N. C. F. de Sotteville-Quatre-Mares.** But: développer et réglementer la pratique des sports à l'école d'apprentissage. Siège social: 1, rue de Paris, Saint-Etienne-du-Rouvray.

14 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. Association d'éducation populaire **La Jovina** de Moisdon-la-Rivière. But: gestion financière et soutien des écoles libres de Moisdon-la-Rivière. Siège social: au cercle de Moisdon-la-Rivière.

16 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Amicale des parents d'élèves des écoles libres d'Erbray.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école libre des garçons d'Erbray.

17 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Association d'éducation populaire de Pernes-les-Fontaines.** But: fonctionnement matériel des écoles libres de Pernes, éducation de la jeunesse. Siège social: local des œuvres, dit La Chorale, quartier Saint-Pierre, Pernes.

18 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association d'éducation populaire Sainte-Germaine,** à Seilh. But: venir en aide à l'école au point de vue matériel. Siège social: école libre de Seilh.

18 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire Saint-Léger de Joué-sur-Erdre.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école des garçons, bourg de Joué-sur-Erdre.

19 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association d'éducation populaire de Verrières.** But: organiser le fonctionnement de l'école de Verrières et entretenir des rapports avec les associations s'intéressant à l'enseignement libre. Siège social: école libre, à Verrières-en-Forez.

20 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Société des nageurs sammielois.** But: étude de la natation et du sauvetage, pratique de tous les sports nautiques et organisation de fêtes nautiques. Siège social: Brasserie lorraine, rue de Nantes, Saint-Mihiel.

20 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Les As de la belote du Pints de la Liberté.** But: liens de camaraderie à la belote. Siège social: chez M. Cotte, 79, rue de la Libération, Montargis.

20 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Souvenir stéphanois.** But: perpétuer le souvenir des habitants de la région stéphanoise: Siège social: brasserie du Passage, 6, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne.

20 septembre 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Missiriac.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école libre de Missiriac.

20 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Comité d'intérêt du quartier de Garlaban.** But: défense des intérêts des habitants du quartier de Garlaban. Siège social: campagne la Pastourelle, quartier du Grand-Pin-Vert, Garlaban, Aubagne.

20 septembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. Fanfare municipale **Réveil de Saran.** But: développement de l'art musical. Siège social: mairie de Saran.

20 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'éducation populaire Saint-Joseph-Sainte-Marie de Saffré.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école Saint-Joseph, Saffré.

20 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation populaire de Bourgneuf-en-Retz.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: 7, rue de l'Eglise, Bourgneuf-en-Retz.

21 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Association d'éducation populaire de Cozes.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: mairie de Cozes.

21 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Amicale des supporters de la légion de Saint-Pierre.** But: aide morale et matérielle aux équipes. Siège social: 4, route des Quatre-Pompes, Brest, Saint-Pierre-Quilbignon.

21 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Société de chasse de Sazeray-Vigoulant.** But: protection et repeuplement du gibier, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Sazeray.

22 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association d'éducation populaire de Saint-Thual.** But: organisation du fonctionnement matériel et financier des écoles libres. Siège social: école libre des filles de Saint-Thual.

22 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **L'Union des Castors théopolitains.** But: conseiller et aider ses adhérents, juridiquement, techniquement et financièrement, à la construction de leur logement. Siège social: la Brunelière, Villedieu-la-Blouère.

22 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Les Amis de Sainte-Matrone.** But: restauration de l'église Sainte-Matrone. Siège social. chez M. Barthier, Mazères-du-Salat.

22 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Saint-Mars-de-Coutais.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle Saint-Joseph, au bourg de Saint-Mars-de-Coutais.

24 septembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Association d'éducation populaire de l'école libre de Cologne.** But: entretien de l'école libre de Cologne. Siège social: rue du Couvent (école libre), Cologne.

24 septembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association d'éducation populaire.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école libre de Nouvoitou.

24 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire d'Arzon.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: salle paroissiale, au bourg d'Arzon.

25 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association d'éducation populaire de Cuers.** But: organiser, par tous les moyens appropriés, le fonctionnement matériel de l'école Sainte-Marthe, à Cuers. Siège social: rue des Quatre-Frères-Bernard, Cuers.

25 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association d'éducation populaire familiale et scolaire de Bellegarde-en-Forez.** But: assurer le fonctionnement matériel de l'école libre de Bellegarde-en-Forez, recruter ses directeurs et maîtres et s'y intéresser. Siège social: école libre, à Bellegarde-en-Forez.

25 septembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association d'éducation populaire.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: La Blottais, Pleumeleuc.

25 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. Association d'éducation populaire **L'Auriolaise.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles libres. Siège social: rue de la Cave, à Auriol.

26 septembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association d'éducation populaire de Plaintel.** But: gestion matérielle et financière des écoles libres de Plaintel et aide aux familles par les œuvres parascolaires, périscolaires et postscolaires. Siège social: presbytère de Plaintel.

26 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents des élèves des écoles libres de Toutes-Aides-Nantes-Doulon.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: 8, impasse Denis-Papin, Nantes.

26 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Union des commerçants détaillants magasiniers de la ville d'Avignon.** But: défense des intérêts des commerçants détaillants d'Avignon. Siège social: chambre de commerce, cours Jean-Jaurès, Avignon.

26 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Boule de la petite vitesse.** But: créer un lien de camaraderie entre les boulomanes et organiser des concours. Siège social: 1, rue Laplerre, Aix-en-Provence.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Société d'éducation populaire.** But: instruire et distraire les jeunes gens et jeunes filles, ainsi que la population de la commune. Siège social: mairie, Pioussay.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association d'éducation populaire de Saint-Vincent-de-Paul.** But: organisation matérielle et soutien de l'école primaire de l'orphelinat agricole. Siège social: école primaire de l'orphelinat agricole, route de Buros, Pau.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association d'éducation populaire.** But: assurer le fonctionnement matériel des écoles chrétiennes. Siège social. rue de l'Hôtel-de-Ville, Beaufort-en-Vallée.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association d'éducation populaire de Jeanne de France.** But: soutien matériel de l'institut Jeanne de France. Siège social: 13 *bis*, rue Paul-Déroulède, Nice.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Syndicat d'initiative de Poulouzat.** But: organisation de fêtes et loisirs. Siège social: chez M. Fleurat, à Poulouzat, par Condat.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves et d'éducation populaire de Saint-Jean-Bosco.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: 9, chemin du Moulin-des-Carmes, Nantes.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Mouzillon.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: hôtel Jouy, bourg de Mouzillon.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.